

Assemblées
SB/MPS/MC

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022, se sont réunis au nombre de 42 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Stéphane FORMONT
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Louis DORANGE
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Claire GALLIOT
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Caroline MILLAN
Fabienne LIADZE	Maria GARRIGUES	Guillaume LEVY
Ludovic GUILCHER	Christine HELARY-OLIVIER	Anne-Sophie THIBAUT
Edith LETOURNEL	Thibaut ROUSSEL	Cyrille GRANDCLEMENT
David DAOULAS	Marie-Hélène LE BERRE	Didier VERNET
Nathalie PITROU	François SINSOLIEUX	Maud JOIE-SORIA
Alain LEVY	Florent TRIDERA	Martine VESSIERE
Arthur KHANDJIAN	Eric KALASZ	André TANTI
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Thibaud GLOWACZOWER
Bernard de CARRERE	Jean COURCELLE-LABROUSSE	Valérie GIRAUD
Olivier RIGONI	Corine SEMPE	Sophie MEREAU

Étaient représentés :

Sabine LAKE-LOPEZ par Christine HELARY-OLIVIER
Dominique GIACOMETTI par Fabienne LIADZE
Claire GUICHARD par Thierry LEFEVRE
Caroline ROMAIN par Anne-Sophie THIBAUT
Thomas PUIJALON par Valérie GIRAUD
Jean-Baptiste BART par Martine VESSIERE
Antoine MARMIGNON par Didier VERNET

Anne-Sophie THIBAUT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

M. le Maire.- "Nous avons reçu plein de récompenses dont beaucoup de collègues sont à l'origine. J'ai moi-même ramassé un prix sur l'humour politique. Je ne sais pas où, mais il y a toujours quelqu'un pour noter, j'ai eu le prix de la persévérance. Mon parti soutient Valérie Péresse, parce qu'elle s'est engagée à prolonger la ligne 12 du métro jusqu'au Pont de Meudon – c'est vachement drôle ! Donc, c'est comme ça..."

Ensuite, on a eu une autre récompense dont Claire va nous parler."

Mme SZABO.- "Le Prix TERRITORIA Bronze 2022, « Territoire innovant » (parrainé par Bouygues) a été décerné à la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour « Défi Zéro Carbone ». Tiphaine, tu veux peut-être ajouter un mot ?"

Mme BONNIER.- "Je suis très contente que la Ville ait eu ce prix pour le Défi Zéro Carbone."

M. le Maire.- "Les gens du SYCTOM ont beaucoup été éblouis, parce que c'est vous qui nous avez représentés pour la remise."

Mme BONNIER.- "Tout à fait.

C'est la deuxième édition du Défi Zéro Carbone cette année. Nous avons réuni 100 familles autour d'ateliers afin de les aider dans la démarche de sobriété carbone. La Ville a été récompensée à ce titre."

M. le Maire.- "Très bien. Cela fait donc encore une décoration !"

Nous allons passer la séance, car beaucoup de sujets sont à traiter. Il n'y a pas de match avec le Maroc cette fois... C'est déjà ça... Hier, le président BAGUET s'est très bien démerdé pour que l'on termine la séance au moment où le match allait commencer... C'est formidable ! C'est comme ça...

Monsieur le Directeur général, s'il vous plaît. "

Appel nominal

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint, la séance est ouverte."

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner le secrétaire de séance. Pour mémoire, Florent TRIDERA a été désigné lors du Conseil municipal du jeudi 13 octobre. Le secrétaire de séance reste à sa place, parce que nous avons des intervenants extérieurs.

Anne-Sophie THIBAUT est candidate.

Avis contraires ? Abstentions ? Elle est investie."

Voté à main levée – Adopté.

Mme Anne-Sophie THIBAUT est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 13 octobre 2022

Avez-vous des remarques ?

Mme VESSIÈRE.- "Oui."

M. le Maire.- "Oh ! Suis-je bête..."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, comme vous l'avez fait remarquer, tout a été très rapide hier au Conseil territorial et nous avons pu poser des questions dans une extrême bienveillance, ce qui accélère les choses..."

M. le Maire.- "... Oui, je vous dispense de vos commentaires..."

Mme VESSIÈRE.- "... Je vais faire les remarques afférentes au procès-verbal s'il vous plaît."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE, excusez-moi, mais vos commentaires..."

Mme VESSIÈRE.- "... Ils complètent le vôtre, Monsieur le Maire..."

M. le Maire.- "... sur la bienveillance ou autres, on s'en tape complètement !"

Mme VESSIÈRE.- "Oui, mais c'est un accélérateur..."

M. le Maire.- "... Accélérateur... Avancez justement !"

Mme VESSIÈRE.- "Eh bien, oui !

Ce procès-verbal comporte une anomalie page 10..."

M. le Maire.- "... Oh là !"

Mme VESSIÈRE.- "... Fin du point 3 relatif à la protection fonctionnelle du Maire.

La phrase censée être dite par M. le Maire « *Le Maire ne prend évidemment pas part au vote* » n'a pas été entendue et ne peut donc être consignée dans ce PV.

De toute manière, ce PV est irrégulier, puisque M. le Maire n'a pas spécifié avant le vote qu'il n'y prenait pas part.

Cette phrase ajoutée après le bilan des votes est donc à retirer."

M. le Maire.- "... Écoutez, Madame, est-ce que vous avez des choses intelligentes à dire..."

Mme VESSIÈRE.- "... Monsieur, j'ai des choses intelligentes..."

M. le Maire.- "... ou est-ce que vous allez nous faire la leçon alors que vous avez été évincée de vos fonctions pour incompétence ?"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, je serai très correcte dans ma réponse."

M. le Maire.- "Mais soyez précise !"

Mme VESSIÈRE.- "Elle concerne le procès-verbal et elle ne concerne pas autre chose. Les divagations nous font perdre du temps."

M. le Maire.- "C'est bien mon avis !"

Mme VESSIÈRE.- "Page 20, point 6, à notre question relative au surcoût de l'infogérance de 100 000 € en partie justifié par un effet papier, vous avez demandé à M. de CARRÈRE de nous répondre – c'est couché dans le PV –, mais il est normal que ce soit M. LEFÈVRE qui nous ait répondu.

Cependant, il y a probablement une erreur à la fin de la réponse, tant sur le nombre de copies que sur le coût. En effet, il est inscrit « 4 millions de copies », sachant qu'en principe, depuis 2009 – cela figure dans un BO de l'Éducation nationale du 29 octobre –, le nombre de copies est désormais limité à 100 copies d'une page de format A4 par an et par élève et même moins en maternelle. Cela donnerait 600 000 copies pour les écoles, puisqu'il y a approximativement 6 000 élèves. Ce qui signifie que la réponse fournie annonçant 4 millions de copies en attribue plus de 3 millions à l'administration pour 1 000 personnels qui sont loin de tous faire des photocopies – je pense que c'est un nombre à méditer.

Le plus étonnant étant le nombre de 251 000 € comme coûts de papier. Même pour 4 millions de copies, cela fait beaucoup, car effectivement, en considérant généreusement une seule copie par feuille alors que nous devons faire du recto verso, cela donnerait 8 000 ramettes dont le prix actuel même en Clairefontaine 80 g n'excède pas 5 €, soit moins de 40 000 € en 2021 (parce qu'en 2021, le coût du papier était moindre). Et encore, votre fournisseur n'a jamais payé ce prix-là en gros. Comparé à 251 000 €, il y a un petit souci, mais il y a peut-être une erreur de zéro, parce que si l'on fait du recto verso, on tombe dans les 25 100 €, car c'est à cela qu'on aboutirait. Il y a probablement cette chose à rectifier dans la réponse faite.

Je passe à la fin du PV.

Ce PV montre que vous inversez régulièrement MM. BART et TANTI. En bas de la page 48, juste avant la question orale de la majorité, c'est vous qui commettez l'erreur en disant « j'ai lu le texte, mais l'opposition est incluse » – ce que je savais. Vous insistez en page 49 en me fustigeant, alors que je cherchais vainement à vous faire corriger votre erreur – c'est dommage pour votre majorité."

M. le Maire.- "Votre passage aux affaires, Madame, a été concluant : quand on a 26 directeurs d'école qui signent une pétition pour demander..."

Mme VESSIÈRE.- "... Non, mais Monsieur, c'est une erreur : il n'y en a jamais eu 26..."

M. le Maire.- "... pour demander votre départ... Ce n'est pas une erreur !"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur, il n'y en a jamais eu 26 !"

M. le Maire.- "... 26 directeurs d'écoles..."

Mme VESSIÈRE.- "Et je vais vous attaquer pour diffamation !"

M. le Maire.- "Écoutez, Madame, s'il vous plaît, faites vos procès en diffamation..."

Mme VESSIÈRE.- "Je ne vais pas hésiter, Monsieur, continuez sur cette lancée !"

M. le Maire.- "Mais si vous voulez ! On vous sortira les documents. Vous avez été nulle dans vos fonctions et j'ai dû, pour satisfaire la colère des directeurs d'écoles..."

Mme VESSIÈRE.- "... Non, Monsieur..."

M. le Maire.- "... vous renvoyer à vos chères études qui en ont bien besoin."

Monsieur LEFÈVRE, pourriez-vous répondre à cette brillante intervention ?"

M. LEFÈVRE.- "Je ne vais pas répondre ici, on va vérifier les chiffres que vous évoquez et on vous répondra par écrit."

M. le Maire.- "Merci. Nous passons..."

Mme JOIE SORIA.- "Pardon, excusez-moi, j'aurai une modification à apporter lors du dernier Conseil à la question 8. Nous nous sommes abstenus et n'avons pas voté contre ; or il est spécifié que l'on a voté contre. Il faudrait donc que ce soit rectifié, s'il vous plaît."

M. le Maire.- "C'était sur quel point, Madame ?"

Mme JOIE SORIA.- "Sur le point d'emprunt à l'Institut catholique (question 8)."

M. le Maire.- "Je ne comprends pas."

Mme JOIE SORIA.- "La question 8 amenait un vote..."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE a voté contre la garantie de l'emprunt."

Mme JOIE SORIA.- "Je parle du vote de Maud JOIE SORIA et de Thomas PUIJALON."

M. le Maire.- "Ah ! S'il vous plaît, précisez."

Mme JOIE SORIA.- "Nous n'avons pas contre, nous nous sommes abstenus ; or, sur le procès-verbal, il est indiqué que nous avons voté contre. J'aimerais donc que ce soit modifié."

M. le Maire.- "Ça n'empêche pas Mme VESSIÈRE d'avoir voté contre mais enfin..."

M. TANTI.- "Oui, mais Monsieur le Maire..."

M. le Maire.- "Non, l'incident est clos."

M. TANTI.- "Oui, mais Monsieur le Maire..."

Mme VESSIÈRE.- "Non, mais parce qu'il y a une erreur pour nous, Monsieur le Maire."

M. TANTI.- "Il y a une erreur pour tout le monde, Monsieur le Maire. Les abstentions et les votes contre ont été inversés sur ce point."

M. le Maire.- "On vérifiera, Monsieur le Directeur général."

Nous passons donc au vote de ce rapport où certains semblent s'être un peu pris les pieds dans le tapis... Mais quand on a quand même une garantie d'emprunt, le sujet me semble clair. Qu'on regrette de l'avoir fait, je comprends très bien, ce n'est pas très intelligent pour des gens paraît-il là encore libéraux, mais c'est comme ça !

Nous passons au vote."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, avant de voter, nous vous demandons si la phrase..."

M. le Maire.- "Non, écoutez, Madame, vous avez eu assez la parole !"

Mme VESSIÈRE.- "... Non, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à la question..."

M. le Maire.- "... Je me permets de vous en dispenser..."

Mme VESSIÈRE.- "... que voulez-vous que je vous dise, Monsieur le Maire ! On vous a demandé si vous enleviez la phrase « *Le Maire ne prend évidemment pas part au vote* » qui n'a pas été entendue. Si vous la laissez, nous voterons contre le PV bien évidemment. Si vous l'enlevez, nous votons pour."

M. le Maire.- "Je ne comprends une fois de plus rien à vos déclarations."

Mme VESSIÈRE.- "Si c'est très clair, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Mais oui, vous êtes très confuse vous-même et vous l'avez montré dans vos fonctions."

Mme VESSIÈRE.- "Disons que je vous dérange, mais je vous demande une réponse."

M. le Maire.- "Mais vous ne me dérangez pas du tout, Madame."

Mme VESSIÈRE.- "Enlevez-vous la phrase ?"

M. le Maire.- "C'est votre présence qui nous dérange. On perd du temps !"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, s'il vous plaît, soyons clairs : laissez-vous la phrase ou l'enlevez-vous ?"

M. le Maire.- "On n'a pas à être clairs ! Je vous retire la parole. Le débat est clos. Merci Madame."

Mme VESSIÈRE.- "Très bien. Nous considérons que vous maintenez la phrase ; c'est très clair ; donc, nous voterons contre. Elle n'y était pas cette phrase !"

M. le Maire.- "Vous avez voté contre, c'est tout."

Mme VESSIÈRE.- "Mais Monsieur, on fera valoir qu'elle n'y était pas ! La phrase « *Le Maire ne prend évidemment pas part au vote* » n'a été nullement entendue."

M. le Maire.- "Parce qu'elle est de droit."

Mme VESSIÈRE.- "Pardon ?"

M. le Maire.- "Elle est de droit."

Mme VESSIÈRE.- "Elle est peut-être de droit mais..."

M. le Maire.- "... Nous vous remercions. Nous passons au vote malgré..."

Mme VESSIÈRE.- "... elle n'a pas été dite."

M. le Maire.- "... les jérémiades de Mme VESSIÈRE."

Avis contraires sur ce rapport ?

Abstentions ? Le rapport est approuvé. Nous vous remercions."

Voté à main levée – Adopté.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 est adopté par 46 voix. Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

Mme GIRAUD.- "... Excusez-moi..."

M. le Maire.- "... Mais non, on n'a pas à vous excuser, Madame... Comment vous excuser ? Ce que vous faites est incohérent, on ne peut pas vous..."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui ai pris cette parole ! Donc, regardez devant vous..."

M. le Maire.- "Madame, je vous en prie. On vous a connu un peu plus agressive, négative et les directeurs d'école vous l'ont fait savoir..."

Mme GIRAUD.- "En l'occurrence, c'est Valérie GIRAUD qui parlait."

M. le Maire.- "Ça suffit, Madame ! Ça suffit ! Si vous n'êtes pas contente, vous envoyez une lettre aux directeurs d'écoles pour dire « pourquoi avez-vous demandé ma démission » ? C'est tout !"

Mme VESSIÈRE.- "Mais c'est de l'acharnement, Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui ai pris la parole !"

M. le Maire.- "Mais arrêtez de sourire, Madame ; votre sourire carnassier n'intéresse personne !"

Mme GIRAUD.- "Monsieur le Maire, c'est moi-même, je suis là : Valérie GIRAUD, j'ai pris la parole, ce n'est pas Martine VESSIÈRE qui l'a prise."

M. le Maire.- "Le débat est clos, Madame ! Le respect des règles, c'est que quand un débat est clos, on n'intervient pas. Vous ne le saviez peut-être pas, ce n'est pas votre expérience politique qui va nous faire changer d'avis."

Avis contraires sur ce rapport ? Il y a trois voix. C'est noté."

Mme GIRAUD.- "Alors, contre."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "Mais écoutez, Madame, arrêtez ! On n'est pas là pour vous mettre en valeur. Ce n'est pas un numéro de cirque. Vous seriez bien plus à votre place effectivement là-dedans ! C'est invraisemblable !"

Mme GIRAUD.- "Est-ce que vous avez compté..."

M. le Maire.- "Quand on a connu l'humiliation que vous avez connue, on a un peu de pudeur."

Mme GIRAUD.- "En l'occurrence, Martine VESSIÈRE n'est pas Valérie GIRAUD, et c'est Valérie GIRAUD qui vous interpellait."

On voulait savoir si vous allez tenir compte de la remarque de Maud JOIE, en l'occurrence inverser le contre et l'abstention ? Cela conditionnera notre vote."

M. le Maire.- "Nous sommes d'accord, Madame, parce que vous êtes courtoise."

Mme GIRAUD.- "D'accord. Merci."

M. le Maire.- "Ça nous repose."

Nous passons maintenant à l'information sur les décisions prises en l'application de l'article L.2122-22."

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Il n'y a pas de vote. Il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil de la liste des décisions."

Pour les prix et distinctions, nous avons :

- le prix Défi Zéro Carbone – Tiphaine BONNIER vous en a parlé, elle l'a reçu en notre nom ;
- le prix du Press Club – là encore, je vous ai lu... mais Mme VESSIÈRE n'a pas lu la note d'humour qui nous était consacrée.
- Nous passons donc à la suite. On a fait des photos. La Ville est donc récompensée au Marianne d'Or pour le développement durable pour Cœur de Ville.

Ordre du jour *stricto sensu*.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, M. KNUSMANN."

I. URBANISME – Philippe KNUSMANN

1. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de GPSO

M. KNUSMANN.- "Merci, Monsieur le Maire."

Mes chers collègues, comme vous le savez, GPSO est compétent depuis le 1^{er} janvier 2016 pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce document de planification couvrira l'ensemble du territoire de GPSO et se substituera au 1^{er} janvier 2025 aux PLU communaux existants.

Cette procédure a commencé par une longue étape de concertation que Jean-Jacques GUILLET a abondamment commentée en Conseil territorial hier soir, qui a été engagée depuis février 2022 et qui a pris, tout au long de ce temps, diverses formes variées qui ont permis à la population – ceux et celles qui s'y étaient intéressés – de faire valoir son avis ou de visiter, sous forme de promenades ou de visites organisées, les principaux sites du territoire qui méritaient d'être visités.

Au total, 175 000 questionnaires ont été adressés à l'ensemble de la population et le territoire a reçu 1 500 réponses, ce qui pour un thème qui n'est pas d'une médiatisation évidente constitue un retour très intéressant.

Il s'agit désormais, à l'issue du diagnostic ainsi opéré, de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD. Ce sont des orientations et non des décisions et c'est pourquoi la délibération sera une prise d'acte et non une délibération de décision.

Le PADD est la pièce maîtresse du PLUI, puisque son rôle est de formuler les orientations qui vont guider le contenu d'autres pièces du PLUI, à savoir le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation de documents sur lesquels vous aurez à vous prononcer en temps opportun et qui seront, quant à eux, opposables aux futures autorisations d'urbanisme, tel que le permis de construire.

Selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme le PADD définit *les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques*. Elles concernent l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols et de développement durable, il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations sont donc fondamentales.

À travers l'élaboration de ce premier PLUI intercommunal, il s'agit de poursuivre en réalité la construction du territoire de GPSO.

Le PLUI constitue un outil efficace pour faire émerger une vision globale pour l'ensemble du territoire s'appuyant sur les complémentarités de nos huit communes.

Au-delà du PLUI qui sera, lui, un document unique valable pour les huit communes, il sera ainsi donc tenu compte des spécificités propres à chaque commune.

Il s'agit donc d'afficher une cohérence et un projet d'ensemble qui va au-delà de la simple addition des PLUI existants et qui disparaîtront.

Le premier *slide* permet de resituer l'examen du PADD. Vous avez une espèce de pyramide inversée. Le PLUI se situe en bas et doit rentrer en cohérence avec un ensemble de documents produits par différentes institutions, documents avec lesquels le PLUI devra être en cohérence. Peut-être que certains de ces documents ne sont pas connus, mais c'est pour vous montrer la complexité du dossier sur lequel nous travaillons et sur lequel, dans une première phase de diagnostic et de concertation, les services de GPSO ont fourni un travail considérable en liaison, bien entendu, avec les services Urbanisme des huit communes concernées.

Il s'agit de porter un mode de développement partagé à deux échelles, à l'échelle de l'Île-de-France – puisque la plupart des documents qui figurent en haut de ce *slide* sont élaborés au niveau régional – et à l'échelle du territoire au niveau de nos huit communes.

Le PADD exprime donc une vision commune de ce territoire pour une durée de vie d'environ 10 à 15 ans.

Il s'agit de développer un projet de territoire fort et de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance renforcé à GPSO.

Le diagnostic a permis de révéler un certain nombre de chiffres intéressants :

- il offre une qualité de vie exceptionnelle (ce sont les personnes interviewées qui parlent), puisque 91 % des citoyens plébiscitent la qualité de vie sur le territoire de GPSO selon une enquête réalisée par OpinionWay en novembre 2021 ;
- c'est un territoire de première couronne qui comporte 56 %, donc plus de la moitié du territoire, d'espaces végétalisés et une grande richesse patrimoniale, puisque 84 % de sa superficie est couverte par un périmètre de protection à laquelle participent également – ce n'est pas antinomique – un fort dynamisme économique, un niveau d'équipement public dense et performant, ainsi que des dessertes (Issy en est la preuve) en nombre et en qualité ;

Les différents enseignements tirés de cette consultation ont fait émerger également la volonté forte des populations et des entreprises à réinterroger les modèles urbains existants, notamment en termes de densification.

Le projet de PADD du PLUI se décline donc autour de quatre axes stratégiques qui vont vous être présentés par notre expert de GPSO, présentation pour laquelle, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir, comme le veut la règle, suspendre la séance le temps de cette présentation technique."

M. le Maire.- "En application de l'article 24 du règlement intérieur, je suspends la séance afin que M. DESPINASSE, fonctionnaire de GPSO, réalise une présentation technique du projet de PADD."

Monsieur DESPINASSE, nous vous donnons la parole."

(La séance est interrompue.)

M. DESPINASSE.- "Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été rappelé, le PLUI s'articule autour de trois étapes :

- le diagnostic ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- le règlement.

Après ces trois étapes, le PLUI sera arrêté fin 2023 puis mis (*inaudible*) public et consultation des personnes publiques associées pour être approuvé fin 2024 et entrer en vigueur début 2025.

Le PADD est une phase charnière entre la phase de diagnostic et de règlement. Il constitue le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années et le destin collectif des huit communes de Grand Paris Seine Ouest afin de positionner le territoire vis-à-vis de l'ensemble des partenaires (l'État, la Région et la Métropole) et de tous les documents de planification qui vous ont été montrés précédemment.

Le PADD est le fruit donc de la concertation qui est officiellement débuté à la délibération de lancement du PLUI en février 2022 avec des réunions des 304 élus du territoire, des balades urbaines, des ateliers thématiques, la mise en place d'un comité consultatif territorial pour représenter notamment les instances communales et également des micros-trottoirs en plus des enquêtes audiovisuelles et enquêtes quantitatives réalisées en amont pour cibler les attentes des citoyens.

Cette concertation se poursuivra en 2023 avec l'élaboration du règlement au travers là aussi d'ateliers participatifs, de réunions d'élus et de réunions publiques.

Ce PADD est à la fois le fruit de la concertation, mais également du diagnostic avec quelques éléments clés à retenir.

Tout d'abord, le territoire de GPSO représente une densité des espaces urbanisés la plus élevée au sein de la Métropole après Paris avec 130 habitants par hectare. Se posent alors des enjeux en matière de démographie et de densité. L'objectif de production de logements pour le territoire de GPSO est de 2 000 logements par an. Cet objectif n'a pas été atteint ces dix dernières (atteint à 82 %) alors que d'importantes opérations d'aménagement ont été réalisées. Se pose alors la question si cet objectif doit être maintenu compte tenu des aspirations des habitants en matière de qualité de vie, de rareté du foncier également, de contraintes intrinsèques au territoire, notamment en termes de risques naturels, mais également concernant la présence du patrimoine à l'échelle du territoire.

Pour autant, il faut continuer à produire du logement pour maintenir le niveau de population. Les questions qui se posent sont : où produire du logement ? Quelle typologie de logement ?

On est aussi l'un des territoires les plus verts à l'échelle de la Métropole avec 56 % d'espaces végétalisés et 34 % d'espaces verts ouverts au public. Il s'agit de préserver les espaces existants, mais également d'introduire la place de la nature en ville dans les espaces les plus denses.

Un territoire d'une grande richesse patrimoniale : 84 % du territoire est couvert par des périmètres de protection au titre du Code de l'environnement ou du Code du patrimoine ; une bonne desserte en transport en commun malgré la nécessité de renforcer certains secteurs et un territoire plutôt bien desservi en équipements et services, notamment en matière de culture, de sport, mais un effort à poursuivre dans certaines villes en matière de santé.

Grand Paris Seine Ouest est le troisième pôle d'emploi d'Ile-de-France hors Paris avec plus de 190 000 emplois.

Ce PADD constitue le projet de territoire qui se base sur l'identité même au travers :

- de la qualité du cadre de vie ;
- de son patrimoine naturel et bâti ;
- de l'expérience en matière de régénération urbaine (le fait de construire la ville sur la ville)
- du dynamisme économique.

Il s'appuie donc sur les singularités des huit communes, au travers de quatre ambitions :

- un territoire acteur de la transition écologique ;
- un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat ;
- un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de nos villes ;
- un territoire créatif et innovant.

Axe n° 1 : un territoire acteur de la transition écologique

Orientation cadre n°1 : caractériser et mettre en valeur le grand paysage

- valoriser les paysages faisant la singularité de Grand Paris Seine Ouest (présence de la Seine, d'étangs, de forêts) ;
- préserver et structurer les trames écologiques. Il s'agit de préserver les continuités écologiques en matière de trame verte, de trame bleue, les corridors de biodiversité comme l'Ile Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux, également la trame brune avec la continuité en matière de sol urbain et l'amélioration de la trame noire par la réduction des pollutions lumineuses.

Orientation cadre n°2 : développer une stratégie performante en matière de transition énergétique et environnementale

- favoriser la sobriété énergétique (la meilleure énergie étant d'abord celle que l'on ne consomme pas) et l'efficacité énergétique des constructions et des aménagements ;
- favoriser les constructions et les aménagements écologiquement exemplaires par la transformation du bâti existant lorsque c'est possible, le réemploi de matériaux et la modularité des bâtiments ;
- promouvoir le développement des énergies renouvelables et locales, au travers d'un mix énergétique (le territoire a un potentiel fort en matière de géothermie, de solaire, en matière d'hydrogène et de chaleur fatale des réseaux d'assainissement ou des datacenters).

Orientation cadre n°3 : renforcer la résilience du territoire pour s'adapter aux changements climatiques

- limiter la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels présents sur le territoire (inondations, mouvements de terrain, risque de carrière) ;
- veiller à réduire les nuisances urbaines en faveur de la santé humaine par l'apaisement des axes routiers et par la réduction de la pollution de l'air et des pollutions sonores ;
- conforter la place de la nature en ville au travers de la désimperméabilisation, des îlots de fraîcheur, des espaces de pleine terre et de développer l'agriculture urbaine pour la pratique du jardinage, mais également pour renforcer les liens sociaux entre les habitants.

Axe n° 2 : un territoire qui conjugue proximité mobilité et habitat

Orientation cadre n°1 : orienter et accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire

- soutenir le renforcement du réseau de transport en commun – on l'a évoqué, le prolongement de la ligne 12 jusqu'à Meudon en passant par Léon Blum et le quartier de la Ferme, l'arrivée de la ligne 15 avec deux gares pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux Fort d'Issy Clamart et Issy RER et la mise en place d'un transport intercommunal pour renforcer la desserte entre les communes de GPSO ;
- développer la pratique des mobilités actives (vélo, marche à pied) comme leviers favorisant la santé ;
- limiter l'usage de la voiture individuelle et sa place dans l'espace public au travers de la politique de stationnement, des mobilités partagées et de partage de l'espace public ;

- accompagner l'organisation d'un réseau de logistique du dernier kilomètre. On a un potentiel important et fédérateur à l'échelle du territoire avec la présence de la Seine et donc le développement de la logistique fluviale.

Orientation cadre n°2 : structurer un réseau de centralité équilibré, animé et fédérateur

- multifonctionnalité des centralités (orientation arrivée en tête lors des réunions publiques) afin de prévoir au sein des centralités la présence d'habitats, d'emplois, de commerces, d'artisanat (comme c'est le cas par exemple sur le Cœur de Ville d'Issy-les-Moulineaux) ;
- déployer des lieux de vie qualitatifs offrant un cadre de vie agréable aux citoyens pour l'animation pour les plus jeunes et dans un esprit intergénérationnel ;
- offrir des services et équipements pour toutes les générations dans une logique de parcours de vie *in situ*, notamment une offre sportive et culturelle importante (par exemple sur la Cité des sports à Issy-les-Moulineaux) et une nécessité de renforcer l'offre de soins.

Orientation cadre n°3 : poursuivre une évolution raisonnée de la population en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire par rapport à cet enjeu de démographie et de densité

- fournir une réponse en logements adaptée aux tendances démographiques. Des familles, dès lors qu'elles ont deux enfants, quittent le territoire : comment favoriser leur accueil ? Par la division des grandes maisons et par l'accueil des seniors et des jeunes ;
- développer une offre de logements pour tous pour améliorer le parcours de fluidité du parcours résidentiel ;
- favoriser le mieux vivre dans son logement au travers du confort et de l'adaptation du logement au cycle de vie.

Axe n° 3 : un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes

Orientation cadre n°1 : affirmer les singularités des villes en amplifiant les synergies

- s'appuyer sur les singularités des villes, singularités en matière de santé (hôpital Corentin-Celton), de culture, d'artisanat, de patrimoine naturel et paysagé, de la proximité avec Paris ;
- s'appuyer sur les lieux emblématiques, existants et en devenir, au rayonnement régional et national (on peut citer le Parc des expositions, la présence du domaine national de Saint-Cloud ou des forêts domaniales à l'échelle du territoire) ;
- s'appuyer sur la singularité des villes et le grand patrimoine pour renforcer l'attractivité touristique en valorisant le patrimoine existant.

Orientation cadre n°2 : protéger et valoriser ces patrimoines urbains, architecturaux et paysagers

- prendre en compte la richesse et la diversité des paysages urbains sur la question des cônes de vue, des perspectives, la préservation du tissu pavillonnaire présent dans chaque ville du territoire ;
- protéger les patrimoines urbains architecturaux et paysagers et notamment l'adaptation du patrimoine aux enjeux actuels en matière par exemple des enjeux écologiques de rénovation énergétique ;
- construire le patrimoine de demain au travers de la qualité architecturale et urbaine des projets, notamment la place du végétal.

Orientation cadre n°3 : consolider les liens et limiter les ruptures au sein de Grand Paris Seine Ouest avec les territoires voisins

- améliorer les interfaces urbaines et des entrées de ville en requalifiant les nœuds routiers, mais aussi par le traitement des interfaces comme le boulevard périphérique ;
- atténuer les impacts des coupures urbaines naturelles, comme la présence de la Seine et des franchissements sur la Seine, mais aussi des emprises routières comme les abords la nationale 118 ou encore les emprises ferroviaires.

Axe n° 4 : un territoire créatif et innovant

Orientation cadre n°1 : affirmer le dynamisme économique du territoire

- faciliter le développement et la synergie des filières économiques et stratégiques (numérique, santé, multimédia ou l'audiovisuel) ;
- répondre au parcours résidentiel des entreprises, notamment par l'accueil de start-ups sur le territoire et le fait qu'elles puissent continuer à se développer ;
- assurer le développement de la zone d'activité économique de Meudon-la- Forêt ;
- assurer la stabilité et la diversité de l'offre commerciale, notamment le commerce de proximité, et artisanale avec le développement d'artisans de proximité sur l'ensemble du territoire.

Orientation cadre n°2 : soutenir les initiatives économiques et sociales

- encourager les relations sociales, les initiatives citoyennes et les circuits courts, au travers de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser l'émergence de talents au travers d'un écosystème entre le milieu universitaire (présence de pôles supérieurs universitaires importants à l'échelle du territoire, comme l'ISEP) et celui du monde économique qu'il est nécessaire de rapprocher.

Orientation cadre n°3 : perpétuer la tradition d'innovation du territoire de Grand Paris Seine Ouest

- soutenir l'innovation au service de l'inclusion et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap au travers d'aménagements inclusifs ;
- continuer à innover en matière d'habitat en réponse notamment à l'émergence d'une nouvelle façon de se loger pour le renforcement des liens sociaux ;
- prendre en compte les nouvelles manières de travailler et besoins liés avec l'émergence du télétravail qui requestionne les usages au sein des villes, la présence de coworking ;
- intégrer les innovations numériques dans le fonctionnement urbain au travers du territoire intelligent (comment le numérique et les données liées au numérique puissent être au service de la ville et de ses habitants).

Voilà pour la présentation de ce projet d'aménagement et développement durable qui devra donc faire l'année prochaine l'objet d'une traduction réglementaire avant d'arrêter le PLUI pour les prochaines autorisations d'urbanisme en vigueur dès 2025. Merci."

(La séance est reprise.)

M. le Maire.- "Merci, Monsieur DESPINASSE.

Monsieur l'adjoint, c'est vous qui devez animer le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal."

M. KNUSMANN.- "La parole, Monsieur le Maire, est donnée au Conseil municipal, sachant que GPSO s'est soumis à l'exercice hier dans des conditions satisfaisantes et sachant que la commission d'aménagement a pris acte, dans un climat de travail très satisfaisant, de ces principales orientations, sans y apporter de commentaires plus avant, puisque le fond et le dur du dossier sera dans cette année 2023 où seront élaborés le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation prévues par les textes."

M. le Maire.- "Il est prévu un vote."

M. KNUSMANN.- "C'est une prise d'acte."

M. le Maire.- "Un vote prenant acte.

Votre avis ?"

Mme VESSIÈRE.- "Tout d'abord, je vais un peu calmer les ardeurs. Aujourd'hui, il y a un article dans *Le Parisien* qui ne dit pas franchement toute la satisfaction qu'on pourrait éprouver sur Issy-les-Moulineaux, puisque les habitants ont été interrogés et on arrive à lire dans cet article – c'est un peu dommage – « pas de répit pour les habitants », « chantier permanent », « c'est un enfer », « baisse de 5, 3 % de l'immobilier dans le quartier ville de l'avenue de Verdun et 1,5 % sur la Ville », « une ville trop chère pour les jeunes » – ça, on le sait aussi. Cela calme par rapport à tout ce qui a été dit avant.

Revenons-en au PADD.

D'abord, il n'a pas été abondamment commenté hier en Conseil de territoire, puisque le président, M. BAGUET, nous avait demandé de réduire les interventions en disant justement que ces interventions se feraient dans les communes – et elles se sont faites dans les communes qui ont eu un Conseil

municipal précédant ce Conseil territorial. Il a bien précisé que les autres devaient se faire, entre autres, à Issy-les-Moulineaux, en Conseil municipal. C'est donc maintenant le moment de faire ce débat.

Je vais juste alerter sur un point. Huit réunions publiques se sont tenues mais ont finalement été peu fréquentées :

- 30 personnes à Issy-les-Moulineaux : sur 70 000 habitants, ça fait peu pour une réunion publique ;
- 1 400 personnes sur le territoire (cela a été dit hier) : il faut bien reconnaître que sur 320 000 habitants, ce n'est pas non plus énorme quand on envisage différentes modalités.

Cela se situe peut-être au niveau de la communication. Il est bien vrai que les habitants des différentes communes ne relèvent pas toujours l'intérêt du niveau intercommunal, ce qui est regrettable. Quand on interroge sur le PLUI, le « I » les dérange un peu.

Peut-être qu'une communication devrait se transformer en information pour expliquer ce qu'est le niveau intercommunal, lequel est finalement très important pour la vie dans nos communes.

Le PADD en lui-même est plutôt bien fait, joli. Il est long : 37 orientations, c'est long. C'est présenté sous une forme d'arborescence ; il faut accepter de rentrer dans les petites lignes. Mais, après tout, c'est un document de travail et on va le considérer comme tel.

Malgré tout, il engage notre territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Hier, en Conseil territorial, j'ai d'ailleurs demandé si ce PADD était figé à partir de maintenant – *grosso modo* après les débats – ou si des modifications à la marge seraient encore possibles pendant l'année 2023 qui sera celle de la transcription de ce projet sous forme réglementaire ; on m'a répondu que oui, mais M. GUILLET a bien insisté sur le fait que c'était à la marge. Ce PADD que nous lisons actuellement et sur lequel nous débattons n'est quand même donc pas anodin.

Quelques compléments s'imposeront.

On peut s'interroger sur une phrase comme « *Poursuivre une évolution raisonnée de la population, en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire qui va se heurter de plein fouet au SCoT avec lequel il doit être compatible* ». C'est bien le mot « compatible » qui ressort à différents niveaux : « les PLUI compatibles avec le SCoT », « le SCoT compatible avec le SDRIF ». Mais le SCoT est lui-même sous le joug de la loi 2010, comme cela a bien été expliqué hier soir, qui prévoit 2 000 logements par an sur GPSO dont 600 à Issy-les-Moulineaux et alors que les réunions publiques, certaines commissions où M. GUILLET, en charge du dossier, ou même hier, le président de GPSO, M. BAGUET, ont reconnu que ces objectifs sont inaccessibles. Êtes-vous bien d'accord, Monsieur le Maire, pour reconnaître également que ce rythme de 600 logements neufs par an à Issy-les-Moulineaux n'est pas raisonnable ?

Il a été dit que l'État n'avait toujours pas reconnu ce changement de paradigme concernant la densification, mais heureusement, le président de GPSO s'est montré rassurant *via* diverses orientations de ce PADD qui pourraient détourner cette attention, mais tout n'est quand même pas gagné, puisque cela ne sera pas vraiment inscrit dans le SCOT qui sera validé au premier trimestre 2023 avec lequel le PLUI – je répète – devra être compatible. Mais alors quel sera le degré de compatibilité attendu ?

Décortiquons par orientation.

➤ Orientation 4

On parle de « *constructions écologiquement exemplaires* », mais on ignore les démolitions (ce n'est pas mentionné) qui sont loin d'assurer une transition environnementale. Alors, non, tout n'était pas mieux avant, mais il y a quand même des limites. Heureusement, on lit plus loin en entrant dans le texte (il faut un peu fouiller) en tout-petit caractères : « *Faciliter la transformation du bâti existant (réhabilitation, rénovation et changement de destination)* ». On aurait aimé voir le mot « réhabilitation » en gros. C'est même à la mode depuis les derniers prix Pritzker. C'est ensuite heureusement conforté dans le PADD, plus loin (orientation 17), mais toujours en petits caractères avec les mots « *Reconversion d'immeubles de bureaux en logements* » et « *Requalification du parc ancien de logements* ». Avouez que c'est difficile à suivre. Ce concept de réhabilitation au sens large, autrement dit d'architecture restauratrice, aurait bien mérité d'être mis en valeur clairement dans le PADD.

➤ Orientation 6

Mais oui, il faut conforter la place de la nature en ville. Il ne suffit pas d'annoncer le nombre d'arbres plantés, encore faut-il annoncer le nombre d'arbres abattus quand on le fait, mais ce n'est malheureusement pas demandé dans le PADD.

➤ Orientations 6 et 7

On parle beaucoup de « végétation urbaine », mais on ne parle pas des espaces verts privés. Pourquoi les particuliers ne seraient-ils pas plus encouragés à contribuer à cette végétalisation – même chez eux d'ailleurs ?

➤ Orientation 13

Comment permettre le développement de la logistique fluviale – puisque c'est proposé –, tout en rendant la Seine baignable ? Alors là, on peut se demander si un arbitrage ne va pas s'avérer nécessaire sur le Grand Paris.

➤ Orientation 21

Cette phrase me laisse assez rêveuse : *« Le Parc des expositions de la Porte de Versailles, implanté en partie à Issy-les-Moulineaux et à Vanves, connaît un important programme de modernisation et de restructuration avec, entre autres, le renforcement de l'offre hôtelière, dans l'objectif de renforcer l'attractivité à l'échelle régionale et internationale ».*

Mais c'est un vœu pieux ! J'espère que vous vous êtes rendus, les uns et les autres, aux derniers salons qui se sont déroulés, considérés comme des salons grand public. Les derniers salons grand public qui viennent de se dérouler étaient exsangues, même dans les pôles rénovés : il n'y avait personne. Même le salon de l'auto était d'une misère absolue : on n'avait même pas mis les tapis rouges, il y avait trois pelés, un tondu !

Vous pourriez demander un honnête relevé des fréquentations de ces salons grand public. Les deux derniers étaient hyper fréquentés avant et sont déserts. Il n'y aura pas d'attractivité de ce Parc des expositions avec des salons : ce n'est pas vrai. On peut donc s'interroger sur la nécessité du renforcement de l'offre hôtelière.

En plusieurs points, la préservation du patrimoine a été évoquée. J'aimerais savoir si elle inclut à Issy, qui n'est d'ailleurs pas citée dans cette partie, la préservation des zones pavillonnaires, certaines zones dans Issy-les-Moulineaux présentant un intérêt.

Ensuite, il est mis en avant un territoire créatif et innovant, mais surtout dans le domaine économique. Un pôle de recherche sur l'économie circulaire est mentionné, mais c'est quand même bien mince. Cependant, vouloir innover, enseigner, former largement, sans vouloir attirer des pôles de recherche universitaires, car une école telle que l'ISEP n'est pas rattachée à une université... Il est regrettable de ne pas motiver l'installation de pôles universitaires. C'est un point qui aurait mérité d'être inscrit.

À aucun moment ce territoire ne manifeste une vision européenne quelconque : est-ce voulu ou est-ce une erreur ?

J'en arrêterai là. Merci."

M. le Maire.- "Pour mémoire, Mme VESSIÈRE a voté avec ses amis contre l'installation de la Catho, elle est donc parfaitement habilitée..."

Mme VESSIÈRE.- "... Monsieur le Maire, vous dévoyez le propos : on n'a pas voté contre l'installation..."

M. le Maire.- "... Madame, je vous en prie, je ne vous ai pas interrompue..." "

Mme VESSIÈRE.- "... on a voté contre une garantie qui nous interrogeait."

M. le Maire.- "... ce que je dis est dans le procès-verbal. Vous avez voté avec vos amis contre l'installation de la Catholique de Lille."

Monsieur KNUSMANN, vous avez la parole pour répondre à ce réquisitoire extraordinaire !"

M. KNUSMANN.- Effectivement, il y a un peu tout et n'importe quoi dans les propos de Mme VESSIÈRE.

Sur le problème de la densification par exemple, on n'a pas attendu votre intervention, puisque sur ce sujet, dans le cadre de l'élaboration du SDRIF, les maires des huit communes ont signé une lettre début

décembre à Mme PÉCRESSE, en manifestant leur volonté que soient revus les chiffres, notamment en matière de création de logements que vous avez citée.

Le précédent SDRIF imposait effectivement à la zone du Grand Paris la construction de 70 000 logements nouveaux par an : 2 000 pour le seul territoire de GPSO et 600 pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Six cents logements nouveaux par an, cela reviendrait à inaugurer un Cœur de Ville chaque année, ce qui semble difficilement concevable, ne serait-ce qu'en termes de disponibilité foncière. C'est pourquoi huit Maires ont signé une lettre à Mme PÉCRESSE demandant de revoir ces chiffres à la baisse. En même temps, de souligner, à partir du diagnostic réalisé dans le cadre du PADD, d'abord la satisfaction des habitants du territoire à 91 % de leur cadre de vie actuelle et de souligner en même temps la nécessité – ce que l'on a déjà fait à Issy, ce que l'on fait d'ailleurs – de préserver les zones pavillonnaires et les pavillons lorsqu'ils sont parfois isolés au milieu de constructions.

Sur le problème de la réhabilitation, ce n'est pas parce que le PADD ne reprend pas mot pour mot le contenu de votre intervention que les choses que vous citez ne se réalisent pas. Par exemple, on fait de la réhabilitation de la transformation de bureaux : on a récemment inauguré boulevard Gallieni un immeuble de 40 logements qui provenaient de la transformation de bureaux.

Cela a été souligné dans mon intervention, par Jean-Jacques GUILLET hier et par notre expert : les réhabilitations et les préservations des zones pavillonnaires se font déjà. Ce n'est pas parce qu'un élément d'action ne figure pas nominativement dans le PADD que ce n'est pas mené.

Ensuite – on l'a dit aussi –, le PLUI sera un document intercommunal, mais qui prendra en compte les spécificités des communes : l'un n'empêche pas l'autre. C'est pourquoi seront intégrés – on le verra dans le cadre de l'élaboration du règlement – les volontés de certaines communes. Pour nous, ce sera peut-être de préserver le secteur pavillonnaire, de limiter la densification et d'augmenter les surfaces de végétalisation. Plus de 50 % du territoire d'Issy-les-Moulineaux, y compris lorsque l'on compte les surfaces vertes privées, est déjà à l'heure actuelle couvert par les espaces verts, et nous renforcerons, à travers le PLUI et le règlement, la prise en compte du développement des espaces verts.

Vous citez les arbres comme abattus : je ne vois pas l'intérêt de faire état du nombre d'arbres abattus dans la mesure où quand ils sont abattus, on les replante, et on a entrepris, conformément à nos promesses électorales, la plantation d'arbres (déjà plus de 500 cette année) ; le Cœur de Ville en est une illustration avec, je crois, 23 % des surfaces sont couvertes par de la végétalisation dont 4 000 m² en pleine terre.

Le Parc des expositions, d'après ses dirigeants, remonte petit à petit en puissance. On sait très bien qu'en région parisienne, il y a un déficit d'offres hôtelières. Issy-les-Moulineaux contribue à le compenser par la réalisation d'hôtels contribuant à amener de la population et de l'activité qui profitent par définition aussi à nos commerces. Avoir une activité hôtelière intense dans notre Ville lui est favorable et tant mieux si c'est le Parc des expositions.

Vous parliez de réhabilitation. On s'est justement engagés dans cette voie : Viparis a engagé plus de 550 millions de travaux pour avoir une offre beaucoup plus présentable, moderne et acceptable pour les candidats aux salons et qui profitera, peut-être grâce à la prolongation de la ligne 12, en tout cas certainement avec la ligne 15, de l'apport de populations nouvelles qui favoriseront l'activité.

Voilà ce que l'on peut dire en première réponse."

M. VERNET. - "Comme vous le signaliez, Monsieur le Maire adjoint, ce PADD est par nature très global et les vrais choix réglementaires sont encore devant nous – prochaine étape. On espère que l'on aura un niveau de concertation qui nous permettra de continuer ce travail.

Comme cela a été dit par mes collègues hier au Conseil de territoire, les principes généraux évoqués dans ce PADD sont intéressants, en particulier parce qu'ils mettent en avant la transition écologique et le respect de notre environnement à l'échelle du territoire GPSO.

Comme le débat se situe à l'échelle de GPSO, nous avons aussi quelques craintes par rapport à ce PADD et au PLUI ensuite, notamment quand on voit que les beaux principes évoqués dans ce document – sur lesquels nous sommes alignés – ne sont pas forcément ce qui se passe sur le terrain.

Je prendrai juste deux exemples :

- le projet de construction de plus de 100 000 m² mètres carrés de bureaux sur l'île Seguin ne me paraît pas tout à fait compatible avec ce qui est dans le PADD ;

- l'orientation n°2 de l'axe stratégique n°1 préconise de consolider les continuités écologiques ou les trames vertes : je constate que l'on n'a pas été en mesure de maintenir cette continuité entre le parc Jean-Paul II, le parc de lycée Michelet et la petite ceinture.

J'ai une préoccupation pour l'avenir et pour la prochaine étape : à quel moment va-t-on passer de jolis slides sur un PowerPoint à la réalité sur le terrain et à des règles effectives ?"

M. COURCELLE-LABROUSSE.- "Le document est très complet et intercommunal. J'ai bien compris qu'il n'a pas dû être simple à construire. Si cinq idées majeures concernant Issy-les-Moulineaux devaient être retenues quelles seraient-elles ?"

M. KNUSMANN.- "Pour répondre à l'intervention précédente, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en fonction du calendrier présenté, on va rentrer maintenant dans le dur, on est au-delà des orientations. Encore une fois, ce ne sont que des orientations qui ne s'imposent pas, qui n'ont pas de caractère réglementaire. En revanche, le règlement en lui-même, comme son nom l'indique aura un caractère réglementaire et s'imposera juridiquement dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Le travail de fond se fera durant l'année à venir auquel tous les participants – qui voudront y participer – seront bien entendu associés de façon positive et constructive.

Pour répondre à notre collègue, M. COURCELLE, il y a pour Issy-les-Moulineaux :

- le problème de la densification (j'en ai rappelé les éléments en évoquant la lettre de nos huit Maires) ;
- la préservation des zones pavillonnaires (élément très fort et unanimement partagé par les Maires, quelle que soit leur situation, certaines villes sont en position plus favorable à cet égard et d'autres le sont moins, ce qui un peu est notre cas) ;
- le développement du vert (on parlait tout à l'heure de liaisons entre certaines zones). Le centre-ville participe à ces liaisons vertes se dirigeant vers la Seine. Le projet en cours d'élaboration du quartier Hydro Seine prévoira également une trame verte qui permettra de rejoindre le parc Lenglen au parc de l'île Saint-Germain. Ce sont des choses concrètes qu'il faudra traduire dans le règlement.

Les préoccupations d'Issy-les-Moulineaux sont donc déjà largement prises en compte dans les orientations avant qu'elles ne le soient dans le règlement."

M. le Maire.- "Avec votre accord, nous passons au vote, puisque nous devons procéder à ce vote pour prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Le vote a eu lieu."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de l'établissement public territorial s'est tenu en la présente séance du conseil municipal.

PRECISE que La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons au nouveau délégué titulaire au SIPPAREC, c'est Thierry LEFÈVRE.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE

2. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SIPPAREC

M. LEFÈVRE.- "Ce point concerne la désignation d'un nouveau délégué titulaire au SIPPAREC, en lieu et place de M. GRANDCLÉMENT qui a remis son mandat. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, au titre de la majorité, Nathalie PITROU.

M. le Maire. - "En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret* ». Par ailleurs « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Est donc candidate Nathalie PITROU.

Avis contraires ? Abstentions ?

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

MODIFIE la délibération n° 6 du 4 juin 2020 portant désignation des délégués du Conseil municipal au sein des Syndicats Intercommunaux uniquement pour ce qui concerne la désignation du remplaçant de Monsieur Cyrille GRANDCLEMENT au sein du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).

DÉSIGNE Nathalie PITROU, comme déléguée titulaire au sein du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) en remplacement de Cyrille GRANDCLEMENT.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU.

M. le Maire. - "Regardez bien vos votes pour qu'on ne dise pas la prochaine fois « j'avais cru voter mais j'ai voté à côté »... enfin, comme d'habitude..."

Mme VESSIÈRE. - "... Non..."

M. le Maire. - "Non, non, non ! Je dis ça comme ça, c'est une réflexion qui m'a échappé."

Mme VESSIÈRE. - "On sait justement ce que l'on vote !"

M. le Maire. - "Mais bien sûr ! On sait très bien ce que vous votez, les électeurs d'ailleurs savent aussi ce que vous votez."

Mme VESSIÈRE. - "On tient à se tenir hors de l'affaire."

M. le Maire. - "C'est Mme Nathalie PITROU qui est élue."

Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris, Thierry LEFÈVRE. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Je le dis d'avant, parce que c'est le Code."

3. Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année

M. LEFÈVRE. - "À cette période de l'année, nous vous présentons traditionnellement le rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris, en l'occurrence ici pour l'année 2021.

Ce rapport annuel retrace, en trois parties, les acteurs qui la composent, ses missions et réalisations ainsi que ses ressources. Compétente dans cinq grands domaines (l'aménagement de l'espace métropolitain ; le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la politique locale de l'habitat ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la MGP réunit 131 communes et 11 territoires au service de 7,2 millions d'habitants.

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle qui s'est poursuivie en 2021, la Métropole a accéléré la mise en œuvre de son Plan métropolitain de relance en partenariat avec l'État, la Région Île-de-France ou encore la Banque des Territoires.

Des étapes majeures en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire ont été franchies.

Le chantier du Centre Aquatique Olympique est entré dans une phase active (on peut le voir quand on prend le périphérique et la liaison avec l'autoroute du Nord) ; idem pour certains projets de la 2ème édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP).

La construction de l'Axe Seine s'est renforcée à l'occasion du deuxième sommet de l'Axe Seine.

L'année 2021 a également été l'année d'une nouvelle dynamique de dialogue et de proximité engagée avec les habitants. La participation citoyenne a été développée avec les rendez-vous des « Jeudis de la Métropole » et le lancement du cycle d'écoute « Métropole 2050 » pour construire ensemble la Métropole de demain.

Un soutien accru a été apporté aux communes métropolitaines avec de nouvelles subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain et du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique.

La Métropole a également poursuivi ses efforts pour développer les mobilités douces avec l'adoption du Plan vélo métropolitain et le développement du réseau de bornes de recharge électrique Métropolis. La Métropole a notamment lancé le réseau de stations de charge express sur 5 communes dont Issy-les-Moulineaux.

Elle a lancé la deuxième édition du programme « Centres-villes vivants », le programme « Innover dans la ville » pour la redynamisation des centres-villes et la construction de la ville de demain, ainsi que la deuxième édition du programme « Nature 2050 » pour préserver et restaurer la biodiversité.

Parmi les partenariats avec le réseau des entreprises innovantes, Issy-les-Moulineaux (avec trois autres communes de la Métropole, Aulnay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Arcueil) a pu expérimenter des solutions portées par des start-ups européennes permettant d'utiliser l'intelligence artificielle dans le domaine des mobilités douces et de la gestion bâtiminaire.

2021 a aussi permis d'accélérer le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain permettant de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain.

La MGP a ainsi réaffirmé son rôle catalyseur en fédérant ses 131 communes et ses partenaires autour d'actions et de projets stratégiques d'envergure.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activité de la MGP pour l'année 2021."

M. le Maire. - "Il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte.

Merci.

Elaboration...

Monsieur TANTI...

Il n'y a pas de vote et il y a un débat ?"

M. TANTI. - "Monsieur le Maire, cette délibération n'est qu'une prise d'acte, mais nous donne l'occasion, comme je l'ai fait en commission ressources, d'exprimer une opposition à l'existence de cette collectivité. En plus, cette strate du mille-feuille institutionnel a des objectifs que nous considérons contraires aux intérêts des Isséens et Isséennes. Elle n'a d'autre utilité que de donner de l'argent à des collectivités qui, certes, en ont besoin, mais qui vont l'utiliser à des actions peu orientées vers le développement économique, qui serait le principal objectif pour être vraiment utile au territoire de cette collectivité.

Je rappelle qu'elle s'insère dans le fameux mille-feuille institutionnel d'Île-de-France qui est délirant (communes, établissement public territorial, Département, Métropole, Région, État), n'en jetez plus, surtout que nous allons de plus en plus perdre des ressources au profit de cette collectivité. Donc, nous ne pouvons voter contre, mais l'intention y est !"

M. le Maire. - "Nous prenons note de votre intention, en rappelant qu'il n'y a pas de vote.

Donc, pas de vote, prise d'acte."

Prise d'acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Point 4 : élaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

III. PREVENTION - SECURITE – Thierry LEFÈVRE

4. Elaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

M. LEFÈVRE.- "Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais eu l'occasion lors du dernier Conseil municipal et à l'occasion du point portant sur la collaboration avec le Parquet sur le paquet juridico-judiciaire de notre organisation sur le territoire, de vous dire que cette stratégie allait vous être présentée lors de ce Conseil dans ses grands axes en tout cas.

Le dispositif prévention-sécurité mis en œuvre sur la Ville repose à ce jour sur un outil « le Contrat Local de Sécurité » dit CLS signé le 30 mars 1998 – je rappelle que c'était le premier CLS signé en Île-de-France) et une instance « le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance » créé en novembre 2002.

La circulaire n°6238 du Premier Ministre du 23 décembre 2020 a officialisé le lancement de la nouvelle Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance qui comprend 40 mesures articulées autour de 4 axes :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des mineurs
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Le territoire, vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace.

La SNPD doit être déclinée par les communes dans leurs Contrats Locaux de Sécurité (CLS) ou Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), dans le respect des termes de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui fait du Maire le pivot de la politique de prévention de la délinquance – exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui.

Le CLS d'Issy-les-Moulineaux se devait d'être actualisé pour évaluer nos dispositifs au regard des nouvelles orientations de la SNPD, de l'évolution urbanistique et sociologique de la ville et des attentes des Isséens.

À l'instar des démarches adoptées pour les précédentes actualisations de notre CLS et dans le souci de garantir l'objectivité du propos, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé et l'étude des 4 offres reçues a permis d'attribuer le marché au groupement ISRC-Didaxis. Les consultants ont réalisé un diagnostic se basant sur des études statistiques, des entretiens avec nos principaux partenaires institutionnels (une cinquantaine environ) et l'exploitation d'un questionnaire transmis aux différents intervenants composant l'ensemble de notre dispositif prévention-sécurité.

Force est de constater que les résultats qu'il relate sont positifs en termes de sécurité appréciée de façon globale sur la ville. Les taux relevés sur les différentes catégories d'infractions sont largement inférieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales. Selon la Préfecture, nous faisons partie des 15 % des villes les plus sûres du 92.

Pour autant et dans une logique de prospective, les consultants ont pointé le risque d'une possible dégradation de la situation sous le double impact du renforcement des dispositifs de sécurité dans les communes avoisinantes et de l'augmentation de l'offre de mobilité sur la ville avec en particulier l'ouverture de la ligne de métro 15 du Grand Paris Express.

Depuis la signature de notre Contrat Local de Sécurité, le dispositif isséen en matière de prévention-sécurité reposait sur une coproduction de sécurité mise en œuvre par deux acteurs institutionnels majeurs : la Police nationale pour la sécurité publique et la Ville pour son approche spécifique des enjeux de prévention-sécurité, à savoir une vision partenariale et sociétale de la sécurité sans police municipale, ni vidéoprotection généralisée et avec la mobilisation des équipes du CLAVIM sur les volets animation des quartiers, animation de rues, prévention socio-éducative et médiation des espaces urbains.

Le diagnostic réalisé a posé le constat que cette approche n'est plus perçue comme complètement efficace pour nos concitoyens. Ces derniers sollicitent une présence dissuasive et/ou répressive efficace sur le terrain face aux incivilités du quotidien et à la petite délinquance de proximité auxquelles la Police nationale, faute d'effectifs suffisants, ne répond plus à la hauteur de leurs attentes.

Ainsi, face à l'exigence accrue des administrés en matière de traitement des problématiques de sécurité et à la nécessité de remobiliser nos partenaires, des actions structurantes doivent être mises en œuvre visant à :

- 1/ pérenniser cette approche sociétale - qui fait d'Issy-les-Moulineaux une ville pilote en la matière - des questions de prévention-sécurité mise en œuvre sur le territoire (instances partenariales opérationnelles, multiples réseaux avec les différents acteurs de la société civile et les instances de démocratie locale, mobilisation lourde des équipes du CLAVIM, politique socio-éducative en coopération étroite avec les établissements scolaires, etc.).
- 2/ optimiser notre organisation interne et nos dispositifs propres ainsi que nos différents partenariats sur le terrain pour répondre aux incivilités et à la petite délinquance de proximité avec notamment i/ le rappel à l'ordre au titre de la justice de proximité et le déploiement de l'ensemble des dispositifs convenus avec le Parquet (référence à notre dernier Conseil municipal du 13 octobre 2022) ii/ la pérennisation de l'expérimentation et l'extension de la vidéoprotection et iii/ la création d'une force de proximité au titre de la tranquillité publique.

L'ensemble des propositions, présenté le 1^{er} juin dernier aux acteurs institutionnels (Ville, Justice, Préfecture, Éducation, Département) puis aux partenaires du dispositif prévention- sécurité en séance plénière du CLSPD le 20 juin 2022, devra être formalisé dans une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) qui succédera à notre CLS.

Cette STSPD se veut la nouvelle feuille de route des acteurs de la prévention et de la sécurité de la ville d'Issy-les-Moulineaux pour la période 2023-2026, donc sur les trois ans à venir. Elle leur donne les moyens de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire de façon concertée et autour de valeurs communes.

Il vous est proposé que cette stratégie s'articule autour de trois priorités déclinées en douze axes composés d'actions concrètes :

- **Priorité A : Optimiser la prévention de la délinquance via la protection de l'enfance, la réussite éducative et le soutien à la parentalité**
 - Axe 1 : Prévenir le décrochage scolaire
 - Axe 2 : Prévenir l'entrée dans la délinquance par la culture et le sport
 - Axe 3 : Prévenir les conduites addictives et à risque
 - Axe 4 : Développer les actions de soutien à la parentalité
- **Priorité B : Développer les actions relatives à la tranquillité publique, enjeu de responsabilité collective**
 - Axe 5 : Créer une force de proximité
 - Axe 6 : Renforcer et coordonner la présence des équipes de prévention sur le terrain
 - Axe 7 : Développer les actions de prévention situationnelle et le partenariat opérationnel
 - Axe 8 : Développer la justice de proximité – on en a déjà parlé
- **Priorité C : Faire du citoyen un acteur de la prévention-sécurité**
 - Axe 9 : Renforcer l'accès au droit et l'aide aux victimes
 - Axe 10 : Renforcer la prévention des violences intrafamiliales
 - Axe 11 : Pérenniser les réseaux d'acteurs issus
 - Axe 12 : Optimiser la communication et les échanges d'informations aux citoyens

Les projets d'actions concrètes à mettre en œuvre à partir de ces axes prioritaires seront soumis à une phase de consultation de l'ensemble des acteurs institutionnels (Justice, Préfecture, Éducation, et Département) au terme de laquelle la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera arrêtée (lors d'un prochain Conseil, naturellement).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les priorités et axes de la future Stratégie,
- autoriser Monsieur le Maire à consulter les acteurs institutionnels afin d'élaborer la cette Stratégie."

M. le Maire.- "Pas de vote, mais un débat pour faire plaisir à M. TANTI.

Prenez la parole."

M. VERNET.- "Pour être clair, ce changement d'orientation de la Ville sur ce sujet nous inquiète. On nous disait il y a peu que les problèmes de sécurité n'étaient pas significatifs sur la Ville, et on va

maintenant se retrouver avec une police municipale et de la vidéosurveillance. Je me demande si on est sous la pression d'une frange de l'opinion ou si l'on traite véritablement le point sécurité-prévention de façon équilibrée.

Pour nous, l'équilibre entre les actions de prévention, de répression et en particulier le partenariat qui avait été mis en place avec la police nationale est fondamental, et nous aimerions le conserver et pérenniser le plus possible.

D'autre part, mettre le citoyen face à ses responsabilités et l'impliquer dans les actions de prévention nous paraît tout à fait souhaitable et qui a déjà lieu. En revanche, il est important de ne pas le transformer en un supplétif de l'autorité publique qui doit rester le domaine des forces de l'ordre."

M. le Maire.- "D'autres questions ?

Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, nous plaçons depuis plusieurs années pour la création d'une police municipale car nous sentons bien le besoin monter parmi les habitants de la Ville. La tranquillité publique est un devoir du Maire et force est de constater que plusieurs sites de la Ville voient leur situation se dégrader dans ce domaine (d'ailleurs, au sujet du précédent Conseil municipal, la barrière de Sainte-Lucie n'est toujours pas réparée).

Nous accueillons donc l'annonce de la création d'une police de proximité avec soulagement mais avec vigilance. Nous avons déjà plusieurs questions sur la réelle ambition de cette force.

Dans le rapport d'orientations budgétaires dont nous débattons dans quelques minutes, nous croyons comprendre que l'effectif visé sera d'une vingtaine de personnes : le confirmez-vous ? Quel sera le statut de ces personnes ? Travailleront-elles jour et nuit ? Seront-elles aussi chargées du suivi en direct des caméras de vidéosurveillance en plus de leur présence indispensable sur le terrain ? Quel sera le budget à terme de cette force de proximité ? Un effectif de 20 à 25 personnes pour une ville de 70 000 habitants et autant de travailleurs nous semble léger comme ambition de départ.

Notre vote sera positif car cette délibération va enfin dans le bon sens, mais ce n'est pas un blanc-seing."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Il y a un vote.

Thierry LEFÈVRE et, en complément, Édith LETOURNEL."

M. LEFÈVRE.- "En réponse à vos questions, un, il n'est pas question d'affaiblir notre partenariat avec de grands partenariats institutionnels et, au premier chef, la police nationale. Nous sommes confrontés à une difficulté, celle du sous-effectif de la police nationale qui vaut aujourd'hui quelque part « trous dans la raquette ».

Pour faire simple, on avait un moteur à deux cylindres, les deux partenaires principaux : la Ville qui investit très lourdement tout le champ de la prévention et la police nationale qui investit le champ sécuritaire (dissuasion et sécurité).

Je vous donne deux chiffres. Il y a 20 ans nous avions au commissariat 30 % d'effectifs supplémentaires par rapport à aujourd'hui. Nos effectifs ont donc baissé de 30 % en 20 ans. Dans la même période, la population de la Ville a augmenté de 30 % et le nombre de salariés d'entreprises est passé de 30 000 à 70 000. C'est à prendre en compte dans l'effectif du commissariat. Il y a aujourd'hui un déficit et, malheureusement, cette tendance ne risque pas de s'inverser dans les mois et années à venir. Lorsque la police nationale est requise sur un accident de voie publique par exemple, elle est empêchée d'intervenir sur des sujets de petite délinquance de proximité, d'incivilités, là où les résidents la requièrent. Malheureusement, cela ne peut qu'aller en s'aggravant. Il y a un certain nombre de résidents. On l'a rappelé, les statistiques sont bonnes sur la Ville grâce à toute notre politique de prévention et à ce partenariat qui n'a pas de prix et qui fait quelque part l'ADN de la Ville. On est une des rares villes du 92 – si ce n'est la dernière avec deux ou trois villes mais de moindre importance – à n'avoir ni police municipale ni caméra dans les rues et, pour autant, on s'en est jusqu'ici bien porté grâce à toute notre politique de prévention à laquelle on peut rendre hommage et à tous nos partenaires, notamment associatifs, qui font un travail de très grande qualité sur le terrain.

Notre dispositif général est aujourd'hui assez limité. Lorsque des événements interviennent après 18 h, éventuellement la nuit (tirs de mortiers 14 juillet ou autres), nos spécialistes de prévention, nos médiateurs, nos éducateurs ne sont pas formés pour intervenir. La police nationale elle-même n'intervient pas suffisamment et pas suffisamment vite.

On parle à ce stade d'une force de proximité (on n'a pas encore parlé de « police municipale » – je ne crois pas que c'était dans mon discours à ce stade), et la réflexion est en cours quant à son statut. On présentera à un prochain Conseil le résultat de ces travaux qui se font en concertation très étroite avec la Préfecture.

D'où la nécessité aujourd'hui de combler ce trou dans la raquette. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on s'oriente dans cette voie. Cela ne vaut pas révision fondamentale de notre politique ; on a toujours dit qu'on était pragmatique et pas dogmatique. Quand on nous disait « vous fonctionnez par dogme et vous refusez toute notion de police municipale, de caméras dans les rues ou autres », on vous a dit que non. Preuve en est : on a expérimenté les caméras sur deux sites (Sainte-Lucie et Bords de Seine). On vous a toujours dit que l'on tirerait le bilan de l'expérience de ces caméras depuis 2018 et que l'on verrait s'il est opportun de généraliser et développer sur d'autres sites ces caméras, sans pour autant les généraliser sur toute la Ville.

On a tiré les enseignements des caméras. C'est intéressant, notamment pour les enquêtes judiciaires, mais pas dans tous les cas. Lorsque les faits sont commis avec des personnes encapuchonnées, il n'est pas simple de s'appuyer sur les enregistrements vidéo pour retrouver l'auteur des faits. Néanmoins, dans certains cas, les caméras peuvent aider les enquêtes judiciaires. C'est dans cette optique que l'on vous propose – et ce sera le point suivant – d'équiper quatre quartiers supplémentaires sur la Ville de caméras de façon plus durable.

Ce n'est pas de gaieté de cœur pour répondre à votre question, Monsieur VERNET, mais aujourd'hui, malheureusement, ce sous-effectif de la police nationale requiert de notre part de franchir un pas dans le champ sécuritaire. On va encore renforcer le dispositif en termes prévention et de prévention lourde. La Ville continuera d'investir très largement tout le champ de la prévention qui est de notre compétence régalienne et même avec le Conseil départemental qui s'est déchargé sur la Ville des éducateurs spécialisés désormais intégrés au CLAVIM. On franchit un pas dans ce champ sécuritaire, mais un pas très circonscrit au problème de délinquance de proximité et au sujet d'incivilités. On intégrera également le moment venu dans cette force de proximité les épaves et encombrants, en liaison avec les espaces verts et en liaison étroite avec GPSO.

On répondra à vos interrogations sur la force de proximité le moment venu, notamment quelle forme elle prend (nombre, budget, etc.). Vous aurez naturellement toute l'information requise pour prendre position sur ces sujets sensibles."

M. le Maire.- "Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les priorités et axes de la future Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) qui succède au Contrat Local de Sécurité de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les acteurs institutionnels afin d'élaborer la future Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU.

M. le Maire.- "Nous passons au point 5 : transfert de la vidéoprotection de la Ville à l'Établissement Public Grand Paris Seine Ouest. Thierry."

5. Transfert de la vidéoprotection de la Ville (dispositif existant et extension) à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

M. LEFÈVRE.- "Les conseillers territoriaux ont vu que le sujet a été évoqué en délibération du Conseil de territoire hier.

On parle ici d'un transfert matériel de la propriété juridique et de l'entretien des caméras, en l'occurrence le « patrimoine » des 11 caméras actuelles augmenté de 29 caméras, puisqu'au total, on propose de couvrir six sites de caméras évoqués dans la délibération dont les emplacements ont été identifiés très précisément en lien avec le commissariat.

Les deux sites qui seront couverts de façon pérenne sont Sainte-Lucie et Place Madaule, Bords de Seine (nos deux sites expérimentaux) que l'on complète de quatre autres secteurs (Épinettes, Corentin Celton, Cœur de Ville et Léon Blum). À l'aune de la création de la future gare du Grand Paris, il nous paraissait important que Léon Blum soit également couvert par ces caméras.

Il n'est pas question à ce stade de se doter d'un CSU avec les coûts importants que cela représente. La lecture se fera dans un local dédié du centre administratif avec un déport au commissariat. Dans le cadre de la convention que nous commençons à discuter avec la Préfecture, qui sera le socle de notre nouveau partenariat avec cette dernière, il est entendu, et le Préfet nous en a donné l'assurance, que le déport des caméras sera bien assuré au commissariat, ce qui nous assure cette collaboration étroite qui continuera avec la police nationale."

M. le Maire.- "Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous semble bienvenue au regard des économies d'échelle qu'elle engendrera et de la nouvelle dynamique de vidéosurveillance dont la Ville veut enfin se doter. Nous avons appris que la ville voisine de Boulogne-Billancourt voulait se retirer du marché de l'EPT GPSO : en connaissez-vous les raisons et faut-il s'en inquiéter à l'heure où nous rejoignons ce marché ? Nous nous prononcerons sur cette délibération après vous avoir entendu sur ce dernier point."

M. LEFÈVRE.- "Je parle sous le contrôle de ma collègue Nathalie PITROU, mais je n'ai pas entendu que la ville de Boulogne voulait se retirer des caméras qui sont propriété juridique. La compétence régaliennne d'accès aux écrans que renvoient ces caméras reste une compétence ville – ce n'est pas une compétence GPSO, GPSO n'est qu'un GIE de moyens quelque part pour les caméras (donc, propriété juridique et entretien desdites caméras). Je n'ai pas entendu que la ville de Boulogne voulait se retirer du sujet avec GPSO."

Mme PITROU.- "À votre disposition, Monsieur TANTI, mais non la ville de Boulogne a bien... En revanche, la ville de Boulogne a la particularité d'être dotée d'un CSU (centre de supervision), mais les caméras sont bien la propriété de GPSO, hormis celles qui avaient été acquises avant la création de GPSO, et celles-ci repartent à GPSO – c'est pourquoi je ne comprends pas, mais à votre disposition en marge du Conseil."

Mme VESSIÈRE.- En commission finance, il a été dit que la ville de Boulogne se retirait de la partie entretien et gestion de ces caméras."

Mme PITROU.- "Pour la partie des caméras dont ils ont fait l'acquisition avant la création de GPSO pour conserver l'entretien du parc de caméras beaucoup plus ancien."

Mme VESSIÈRE.- "Ce n'était pas très clair en commission, mais je vous enverrai le morceau."

Mme PITROU.- "Oui."

M. le Maire.- "Décidément, partout où vous êtes, ce n'est pas clair !

Nous passons au vote."

Mme VESSIÈRE.- C'est juste Christine LAVARDE qui est intervenue, donc, effectivement, c'est dommage !"

M. LEFÈVRE.- "Il ne s'agit pas d'un changement de dogme. On ne va pas couvrir la Ville de caméras, contrairement à ce que vous insinuez. Six sites sont très ciblés (ce ne sont pas des quartiers mais bien des sites) seront couverts de caméras. Il n'est pas question de généraliser les caméras sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux à ce stade."

M. le Maire.- "Non, mais ça commence bien, je trouve.

On passe au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le transfert de la compétence « vidéoprotection » de la Ville à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à compter du 1^{er} janvier 2023.

APPROUVE le transfert des dispositifs existants et ceux prévus dans l'extension ainsi que les futures extensions.

APPROUVE la majoration du montant du Fonds de compensation des charges transférées à hauteur de 89 170 €, à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre tout acte administratif pour exécuter la présente délibération.

Implantation des caméras		Nombre de caméras
Dispositif existant	Secteur Résistance (allée Sainte-Lucie)	4
	Secteur Bords de Seine (place Madaule, cours de l'ancienne Boulangerie, quai de la Bataille de Stalingrad)	7
Sous-Total		11
Extension	Verdun / Docteur Lombard	1
	Docteur Lombard / Aristide Briand	1
	Aristide Briand / Arrêt T2 Les Moulineaux	1
	Cour de l'ancienne boulangerie	2
	Egalité / Erevan	3
	Impasse des 4 vents	2
	Esplanade des constellations (face au centre commercial)	1
	Esplanade ces constellations (entre la pharmacie et le porche de la Tour Rodin)	1
	Boulevard Rodin / Sentier de l'Asile	1
	Général Leclerc / Gambetta / Voltaire (métro Corentin Celton)	3
	Leclerc / Horace Vernet	2
	Horace Vernet / République	2
	Général Leclerc / Victor Hugo	2
	Rondpoint Victor Hugo (au carrefour du boulevard des Frères Voisin, de la rue du colonel Pierre Avia, de la rue Guynemer, du boulevard Gambetta, de la rue Victor Hugo, de l'avenue de la République et de la rue du Gouverneur Général Eboué)	2
	Rondpoint du Palais des Sport Robert Charpentier (au carrefour des boulevards Gallieni, Frères Voisin et de la rue Rouget de Lisle)	1
	Léon Blum (secteur de la future gare du Grand Paris)	4
Sous-Total		29
TOTAL		40

Adopté à l'unanimité

IV. FINANCES – Édith LETOURNEL

6. Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023

M. le Maire.- "Nous passons maintenant au point 6 avec Édith LETOURNEL qui introduit le débat."

Mme LETOURNEL.- "Merci, Monsieur le Maire.

Nous arrivons en fin de cette année 2022 et, en prévision du futur vote du budget 2023 en février, nous avons aujourd'hui, dans cette séance municipale, à partager le Débat d'Orientations Budgétaires que je vais vous commenter sur la base du document que vous avez reçu et que vous avez certainement lu du début jusqu'à la fin – je suppose.

Ce qui est intéressant, c'est qu'aux finances, on ne s'ennuie pas ; on n'a pas beaucoup de moyens, mais on ne s'ennuie pas !

Depuis 2020, les choses évoluent sensiblement et on n'est plus dans un dispositif comme antérieurement, avec une évolution tendancielle que l'on retrouvait d'une année sur l'autre (2020 crise sanitaire, 2021 également et 2022, chose complètement imprévue puisque l'on sortait à peine de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et les phénomènes d'inflation et de surcoûts de l'énergie qui ont affecté toute l'économie de notre nation et bien sûr la collectivité).

Nous voici à la fois en 2022 et bien évidemment en 2023 projetés dans un nouvel équilibre à trouver, en particulier avec des dépenses qui augmentent et des recettes qui baissent.

Je vais rappeler, comme on le fait habituellement, les éléments du contexte mondial, lequel est marqué par une forte inflation, qui a débuté de manière lancinante fin 2021 et qui s'est accentuée courant 2022. On parle désormais pour 2023, puisqu'il y a eu un effet rebond de l'économie en 2022 qui n'est pas durable, d'une possible récession économique.

Zoomons sur nos problématiques nationales.

Des Pactes de confiance ont été définis et vont permettre de cantonner l'augmentation des dépenses via un suivi des dépenses publiques (essentiellement de fonctionnement) avec l'objectif de ne pas aller au-delà de 3,8 % en 2023 par rapport à 2022, alors même que l'inflation est plus élevée. Cela signifie qu'il faut faire des efforts par ailleurs, ce que nous allons faire bien évidemment. On aura à faire un point l'année prochaine sur cette évolution de la dépense publique pour pouvoir mesurer son évolution en dessous de + 3,8.

Par ailleurs, dans la nouvelle proposition de loi de finances 2023, un nouveau filet de sécurité a été introduit en 2022 pour permettre d'accompagner les communes rencontrant des difficultés financières du fait de la hausse très forte des dépenses d'énergie. Issy-les-Moulineaux en a demandé l'activation.

Les critères pour en bénéficier sont rappelés dans le DOB :

- baisse de l'épargne brute supérieure de 25 % en 2023 par rapport à 2022 ;
- un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen des communes de même strate ;
- une hausse des dépenses d'énergie (électricité et chauffage urbain) supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement entre les deux exercices.

Ces critères sont assez stricts et sont suivis par la DGFIP. En réunissant ces conditions, nous pourrions obtenir une dotation correspondant à 60 % de la hausse des recettes de fonctionnement associées pour l'énergie (chauffage/électricité) – cette hausse constatée entre les deux exercices 2023 par rapport à 2022. Ce dispositif n'est pas négligeable et il faut l'avoir à l'esprit.

Autre point en notre défaveur : l'intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier qui permet de définir à partir de là les reversements que l'on fait à d'autres communes. Malheureusement, certains produits vont être intégrés à partir de 2023 (droits de mutation ou taxe locale sur la publicité extérieure), ce qui va faire évoluer à la hausse notre potentiel financier et, par effet de conséquence, augmenter nos contributions à partir de 2023 et surtout en 2024. Cela ne va pas tout à fait dans le bon sens.

Le recours à l'emprunt est désormais plus complexe en raison de la hausse des taux et parce qu'il n'y a plus vraiment d'emprunt à taux fixe – emprunter à taux variable est devenu la règle compte tenu de la volatilité des taux. On ne peut que se féliciter dans ce contexte d'avoir pris la décision en février 2022 d'autoriser M. le Maire à emprunter, ce que l'on a pu faire dans d'excellentes conditions et qui va nous servir en l'occurrence sur 2023 particulièrement.

Zoomons sur l'activité et sur le budget 2022.

L'exécution du budget a été marquée par la crise liée à la guerre en Ukraine. Cela a conduit à un niveau de réalisation de recettes éloigné des niveaux avant la crise – ce n'est pas uniquement lié à la guerre en Ukraine. Les recettes sont plus basses qu'en 2019 et les dépenses de fonctionnement augmentent du fait de l'inflation et des mesures décidées, en particulier pour les charges de personnel (revalorisation du point d'indice et du niveau du SMIC).

Les produits de services en 2019 étaient à un niveau assez élevé, ils ont fortement chuté en 2019, 2020, se sont redressés en 2021 et ont de nouveau baissé en 2022. À l'inverse, les dotations et participations fluctuent. Les « impôts et taxes » restent quant à eux relativement stables.

Les produits de services pour 2022 devraient baisser d'environ 11 % en raison de la baisse de fréquentation des activités périscolaires culturelles et de la crise sanitaire en janvier. Par ailleurs, les modes d'organisation des familles ont changé (notamment avec le télétravail) et induisent un changement de comportement chez les usagers. De ce fait, le produit de ces services ne retrouve pas son niveau d'avant crise : on était à 10,7 millions et on est à environ 8 millions, c'est donc assez perceptible.

Les impôts et taxes devraient augmenter de 4,1 millions. Cette évolution reflète plusieurs phénomènes. Les bases physiques supérieures notifiées au printemps ont légèrement augmenté. Pour n'en citer qu'une, mais il y en a bien d'autres, on a un effet d'augmentation de volume lié à la construction nouvelle au 56 rue Camille Desmoulin qui abrite les locaux du groupe Canal +. Par ailleurs, les droits de mutation restent stables autour de 7 millions, à un niveau inférieur avant 2020 (on était plutôt à une moyenne de 8,5 ou 9 millions selon les années).

Par ailleurs, on a connu de fortes fluctuations à la baisse de la taxe de séjour, puisqu'il n'y avait pas beaucoup de tourisme en 2020 et 2021. C'est reparti en hausse dès le premier semestre 2022 avec un niveau intéressant qui atteint, selon nos hypothèses, 600 000 euros en 2022 à comparer avec 1,8 million en 2019, c'est-à-dire le tiers. On n'est donc pas encore revenus – loin de là – au niveau d'avant crise sanitaire.

De la même façon, les produits liés à la TLPE (taxe sur la publicité extérieure) sont repartis en hausse, mais restent quasiment au niveau de la moitié de 2019.

Il y a une certaine dynamique, mais qui n'est globalement pas suffisante. Néanmoins, les recettes augmentent légèrement."

M. le Maire. - "Sur la première partie, y a-t-il des questions sur ce débat ?"

Mme LETOURNEL. - "Je n'ai pas terminé 2022. Je n'ai pas encore parlé des dépenses. Si vous voulez qu'on fasse une pause sur 2022, on pourra le faire, cela permettra de poser d'éventuelles questions."

M. le Maire. - "L'assemblée délibérante doit procéder à un vote pour prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat. Il y a toujours un débat."

Mme LETOURNEL. - "Tout à fait. Je suppose qu'il y a aura un débat.

Sur les dotations et participations (poste de recettes), on a une hausse prévue de 500 000 euros qui correspond pour 400 000 à peu près à la demande de compensation du filet de sécurité que l'on a effectuée – compensation partielle par l'État d'une partie de notre hausse des coûts de l'énergie, laquelle s'élève à plus de 1 million d'euros sur 2022. Il est important de noter qu'à l'époque, on avait, comme nombre d'entreprises, des contrats négociés dans un contexte pour l'année 2022, un contexte tout autre que la crise et la guerre en Ukraine, avec des tarifs plutôt corrects. En revanche, cette hausse est beaucoup plus forte en 2023 et il faut retenir deux chiffres :

- + 1 million sur les coûts de l'énergie en 2022 (il faut pouvoir les trouver dans notre budget, ce n'est pas négligeable) ;
- + 3,8 millions en 2023.

On rentre dans un circuit. Les particuliers que nous sommes ne s'en rendent pas compte, parce qu'une protection très forte est assurée par le gouvernement, ce qui n'existe pas dans tous les pays autour de

nous. En revanche, les entreprises et les collectivités le subissent. La renégociation des contrats d'énergie conduit à des hausses substantielles très importantes (les chiffres sont multipliés par 5, 10 15).

Pour la Ville, c'est donc + 3,8 millions en 2023 et + 1 million en 2022. On a quand même une petite compensation de 400 000 grâce à ce filet de sécurité.

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter en 2022 de 3,2 % par rapport à 2021, soit environ de 4,5 millions.

Les charges à caractère général augmentent de 4 % – effet de l'inflation – avec le fameux million d'euros supplémentaire sur les coûts de l'énergie.

Les charges de personnels évoluent pour s'établir à 48,35. L'augmentation a été présentée dans la dernière décision modificative, elle est liée à la revalorisation du point d'indice qui a augmenté de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022. Depuis le deuxième semestre, on a dû enregistrer davantage de dépenses estimées globalement à 725 000 euros. Cela a conduit à cette hausse globale. Pour pouvoir rester dans l'épure de notre budget, en tout cas contenir ces différentes hausses, des efforts importants ont été menés dès octobre 2022 pour réduire certaines dépenses, ce qui ne se traduit pas nécessairement dans le quotidien, mais qui démontre bien la capacité de mobilisation des services et des agents de la Ville que je remercie au passage, ainsi que tous les élus qui les soutiennent dans cette démarche. On a déjà pu contenir certains effets. Comme vous l'avez compris, on a été pris de surprise, le budget 2022 ayant été voté le 15 février, quelques jours avant le déclenchement de cette guerre dont on ne pouvait absolument pas mesurer tous les impacts. Donc, une bonne réaction. Bien sûr, cela n'empêche pas certaines augmentations, mais cela permet de les contenir, en partie.

J'en viens à la capacité d'autofinancement. Les charges de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2021."

M. le Maire.- "Avec votre accord, procédons par ordre. Le débat vient d'avoir lieu. Vous devez prendre acte du rapport et du débat.

Monsieur TANTI, qui était inerte jusqu'à maintenant, se réveille !"

M. TANTI.- "J'écoutais religieusement, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Vous avez bien fait !"

M. TANTI.- "Je remercie tous les personnels qui ont rédigé le rapport que nous avons reçu et étudié bien en détail, et des discussions que nous avons pu avoir. Je souhaiterais rappeler un certain nombre de choses."

Mme LETOURNEL.- "Excusez-moi..."

M. TANTI.- "J'attendais la fin, mais c'est le Maire qui dit que l'on discute..."

Mme LETOURNEL.- "Justement, ce n'est pas très logique que vous posiez des questions sur 2023 alors que je n'en ai pas encore parlé. Soit vous avez des questions sur 2022 et pourquoi pas, soit on continue... En tout cas, il me paraît difficile de ne pas présenter 2023."

M. le Maire.- "Il y a effectivement une deuxième partie pour 2023.

Le débat sur les orientations ne porte pas forcément sur la deuxième partie avec les augmentations de tarifs des services publics.

Mme LETOURNEL.- "Non, c'est autre chose, c'est un autre point."

M. le Maire.- "Je respecte l'ordre du jour."

M. TANTI.- "Non, cela n'a rien à voir, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Nous passons au vote quand même, si vous êtes d'accord."

M. TANTI.- "Attendez, Monsieur le Maire, est-ce que Mme..."

M. le Maire.- "Si vous avez des remarques à faire, vous les faites maintenant parce qu'on bout d'impatience !"

M. TANTI.- "Nous considérons que la présentation de 2023 est celle qu'il y a dans le DOB et que ce n'est pas la peine que Mme LETOURNEL la refasse : c'est bien ce que vous dites ?"

Mme LETOURNEL.- Non, je souhaite la faire, car c'est un exercice important pour notre Ville. Mais si vous ne voulez absolument pas m'écouter... Mais, pour moi, il est important de faire cette présentation pour 2023."

M. TANTI.- ".... Je ne veux pas passer au vote tant que je n'ai pas posé mes questions."

Mme LETOURNEL.- Le débat viendra après. Là, je vous ai expliqué le contexte. Je vous ai présenté où l'on va pour 2022. Passons maintenant aux choses sérieuses, passons à 2023. Je vais faire plus court, parce qu'apparemment, je suis peut-être un peu longue."

M. le Maire.- "Avançons un peu, s'il vous plaît."

Mme LETOURNEL.- Oui, on va avancer.

J'ai déjà introduit un certain nombre de points pour 2023, notamment les incertitudes sur les évolutions que nous allons subir.

Ce que l'on a commencé en 2022 et dont je vous parlais, on le continue en 2023 ; cela s'inscrit dans une volonté de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les effets de l'inflation.

Un point marquant à retenir : on a demandé à toutes les délégations de baisser leurs dépenses de fonctionnement de manière significative de non pas - 2 ou - 3 % mais - 8 %. C'est un exercice compliqué, laborieux. Je mets de côté l'énergie, car ce n'était pas possible : les dépenses de l'énergie augmentent. L'objectif a été de chercher à contenir, autant que possible, nos dépenses.

Pour équilibrer notre budget, il nous faut avoir des recettes qui suivent une certaine dynamique, puisque les dépenses elles-mêmes évoluent, même si on cherche à les contenir.

Nous avons appliqué pour l'évaluation des recettes de fiscalité directe un certain nombre d'hypothèses, en particulier via l'application de coefficients de revalorisation des valeurs locatives, qui va être votée en loi de finances 2023 (c'est bien avancé mais pas encore voté) qui va tenir compte des éléments de revalorisation, sachant que c'est basé sur un indice. Pour l'instant, on a pris un taux de 5 % en prévision en grande partie relié au taux d'inflation. La revalorisation devrait être significative cette année, contrairement aux années passées puisqu'il n'y avait pas d'inflation.

Les aspects volumes vont s'accroître au fil des constructions et des démolitions – en l'occurrence, il y a plus de constructions. Nous envisageons – c'est un débat, ce n'est pas encore validé – une revalorisation du taux de taxe foncière dans une fourchette définie entre 1,5 et 3,2 (nous ne savons pas encore de combien elle sera). Dans les chiffres qui suivent, on a pris comme hypothèse 1,5. Il est important de remettre dans le contexte cette taxe qui est la dernière à notre main, puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation, laquelle ne bouge plus depuis quatre ans, on toujours le même montant ; même si le nombre de logements augmente, aucun levier n'est possible.

Dans ce contexte tumultueux, il faut équilibrer nos recettes des dépenses et malgré la recherche de baisses de dépenses de fonctionnement, il faut se poser la question de l'augmentation de notre taxe foncière sur les propriétés non bâties et bâties.

C'est indiqué dans le DOB, on se pose également la question d'une majoration de la part communale de cotisation des taxes d'habitation des résidences secondaires et des exonérations sur les constructions neuves actuellement effectives pendant deux ans, qui seraient des leviers d'optimisation des recettes. On pourrait donc les actionner dès 2023 avec une mise en œuvre à voir dans la durée (des calendriers sont à respecter).

On est amenés à avoir une réflexion de fond sur un nouvel équilibre que nous devons rechercher dans notre budget 2023 et des années à venir pour pouvoir faire face à cette situation pour le moins imprévue qui conduit à une perturbation de nos équilibres financiers jusqu'à l'avant crise sanitaire.

Sur les recettes de DMTO (droits à mutation), la prévision est un peu plus élevée cette année avec 8,5 millions contre 7 millions en 2022 ; on prévoit donc un certain dynamisme, mais cela reste dans des niveaux équivalents, voire inférieur à 2019. On envisage une progression sur la taxe de séjour en 2022, mais toujours inférieur à 2019 ; de même pour la TLPE.

Les produits et services (recettes) restent affectés par les évolutions de comportement (moindre consommation et moindre utilisation de services périscolaires, etc.), mais on estime qu'ils pourraient croître pour passer de 7,3 à 8,6 M€. Cela intègre une éventuelle revalorisation des tarifs en 2023, ainsi qu'un retour à la normale plus complet (je rappelle que janvier 2022 était encore en période de crise).

Sur les produits et services (dépenses de fonctionnement), on constate une hausse 10 % des dépenses à caractère général. Malgré les recherches d'économie, il est difficile d'absorber + 3,8 millions sur les dépenses d'énergie (on ne peut pas le passer sous silence) et cela contribue à la hausse de 10 % (une augmentation de 3,7 millions correspondant à cette fameuse hausse des dépenses d'énergie). On fait des efforts sur tout le reste pour que cela n'impacte pas les dépenses à caractère général.

Sur les charges de personnel, on devrait avoir une augmentation de 1,5 million, soit environ 3 % par rapport à 2022. Il y a, entre autres, l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice, le transfert entre le CLAVIM et le budget de la Ville pour la création de la force de proximité publique (250 000 euros) et le recrutement progressif d'agents budgété pour 450 000 euros. Le budget global pour ce premier exercice de mise en place de la force de proximité publique est estimé à 800 000 euros, intégrant 700 000 de charges personnelles et 100 000 euros d'autres charges.

Voilà pour les aspects de dépenses de fonctionnement.

Cela nous mène à une situation d'autofinancement stable en 2023 par rapport à 2022, en faisant des efforts sur les dépenses et en envisageant d'augmenter les recettes au travers de l'augmentation de la taxe foncière.

Je me permettrai un commentaire au passage. Cette question revient de manière très régulière dans d'autres villes, y compris à côté de chez nous au sein de GPSO. Bon nombre de collectivités locales doivent faire face à ce sujet, quelles que soient leur taille et situation, parce que l'impact est très fort.

En termes d'investissements, on retrouve les principaux programmes :

- réhabilitation et extension du stade Mimoun ;
- stade de Billancourt ;
- végétalisation des cours d'école ;
- espace santé Simone Veil qui démarre ;
- groupe scolaire des Épinettes.

Par ailleurs, des entretiens de patrimoines sont nécessaires pour entretenir notre parc d'équipements et notre patrimoine au sens large, en particulier l'enveloppe annuelle de 700 000 euros consacrés à la mise en place d'un schéma directeur de l'énergie et son exécution en vue de réaliser des économies d'énergie dans le cadre du décret tertiaire auquel nous sommes soumis.

Le financement de nos investissements est effectué grâce aux fonds propres de la collectivité, au soutien de partenaires institutionnels et à l'emprunt.

Dans les partenaires institutionnels, nous avons investi des parts au sein de la Caisse d'Épargne que nous allons immobiliser (elles vont nous être restituées). Sur un total de 10 millions, on espère percevoir au moins le tiers, voire la moitié de ces fonds en 2023, ce qui abondera le financement de nos investissements.

La dette progresse, mais reste bien inférieure à la moyenne de notre strate – mon commentaire habituel reste valable – se situant à 126 euros par habitant contre 343 dans la moyenne de notre strate (soit moins de 10 %), et un taux de désendettement de quelques mois, comme vous l'avez constaté et lu dans le DOB.

En conclusion, l'exercice 2023 est clairement impacté par l'inflation, la crise économique qui va produire un certain nombre d'effets et bien sûr, les effets liés à la crise de l'énergie et guerre en Ukraine. On est amenés à percevoir de plein fouet en effet année pleine un certain nombre de mesures et de conséquences. Dans ce contexte, on a bâti un budget à la fois réaliste, mais en même temps, prenant toutes les précautions nécessaires dans la gestion et la réduction des dépenses, ainsi que dans la mesure des recettes qui nous sont nécessaires pour pouvoir équilibrer notre budget et retrouver des marges de manœuvre qui vont permettre par la suite de continuer à financer nos investissements.

Nous revenons à la situation normale, une situation qui doit conduire à ce que l'autofinancement contribue, pour une grosse partie, à nos futurs investissements. Par voie de conséquence, nos investissements vont être moins élevés que certaines années passées, mais resteront à un niveau raisonnable par rapport à notre taille de ville et ce, grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la Ville chaque année réinvesti dans les projets d'investissement.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Des questions ?

Monsieur TANTI, allons, ne nous décevez pas !"

M. TANTI.- "Je vous rassure, Monsieur le Maire, je vais ensuite entrer dans un grand mutisme, car je crois que je n'interviens qu'une seule fois sur les 29 autres questions."

M. le Maire.- "C'est une promesse ou une menace ?"

M. TANTI.- "Comme vous mettez au début tout ce qui passe en commission ressource..."

Monsieur le Maire, mon collègue, Jean-Baptiste BART, qui malheureusement pour raison de Covid-19 n'est pas parmi nous ce soir vous a adressé lundi soir, au nom de notre groupe, plusieurs questions que je vais rappeler.

- La baisse de plus de 20 % de la contribution de la Ville à Ile-de-France Mobilités correspond-elle à l'arrêt d'un service ?
- La capacité de désendettement est annoncée comme étant de sept mois, les chiffres laissent plutôt penser qu'elle est proche de 10 mois.
- Pouvez-vous nous donner des précisions sur le gel des places de crèche ? Quelle sera son ampleur (durée, répartition) ?
- La Cité des sports ayant fortement consommé nos réserves, comment allez-vous assurer le financement des grands équipements prévus durant les prochaines années ? La Ville a encore une très forte capacité d'emprunt et elle peut aussi augmenter les impôts. Quelle piste allez-vous privilégier ?
- Au sujet des investissements, dans les équipements, pourriez-vous nous donner des précisions sur les aménagements des locaux de Sainte-Lucie prévus en 2023 et 2024 ?
- En quoi consiste exactement le travail pour lequel la Ville fait appel au cabinet Mediaterra ? Quels sont les montants engagés ? Pourquoi la mission de ce cabinet prend-elle fin en 2025 alors que l'habitude de la Ville est plutôt de déléguer ? Quelles sont les raisons qui poussent à internaliser précisément cette compétence en numérique ?

Par ailleurs nous souhaitons faire quelques remarques sur le fond du document qui nous a été présenté.

Nous sommes obligés de constater qu'il demeure un certain nombre d'incertitudes pour calculer les recettes à attendre et les prélèvements auxquels nous serons soumis, ainsi que les incertitudes sur les coûts énergétiques. Il nous est donc difficile pour ce débat d'orientations d'exprimer nos choix ou de vous faire part de notre opinion sur les vôtres que nous ne connaissons pas. En effet, nous ne savons pas quel taux vous avez l'intention de faire voter en février pour la taxe foncière.

Je fais juste un aparté sur la taxe foncière. On nous parle d'une augmentation de + 1,5 point à + 3,2 points, mais ceci s'ajoute au taux de 22,5 (ou à peu près) qui existe aujourd'hui. Si l'on considère que l'augmentation des bases sera de 7 % cette année, si l'on rajoute cette augmentation, 1,5 ferait + 7 % et 3,2 % ferait de l'ordre de + 16 %. Cela signifie que l'augmentation de la taxe foncière pour les citoyens et les entreprises serait cette année de + 14/15 % à + 23/24/25 %. Ce n'est pas complètement négligeable. Vous comprendrez donc que l'on peut s'interroger sur ce qui va être fait en ce qui concerne la taxe foncière cette année.

Pour finir, quelques remarques sur le tableau des investissements programmés.

Nous constatons que la rénovation du stade Mimoun était prévue à hauteur de 24 661 000 dans les rapports pour 2021 et 2022 et que le montant monte à 34 709 000 dans le rapport pour 2023. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

En revanche, le montant prévu pour la reconstruction du groupe scolaire des Épinettes est le même depuis quatre ans à 34 550 000, à cette somme s'ajoutent les 5 094 000 de démolition et d'adaptation de l'ex-bâtiment du collège de la Paix, soit, au total, 39 644 000 euros (pour ne pas dire 40 millions). Pensez-vous que ces montants pourront être tenus compte tenu des augmentations des coûts ?

Enfin, la date d'achèvement des travaux à l'été 2025 pour le groupe scolaire des Épinettes pourra-t-elle être tenue ?

À noter que ces deux opérations (Mimoun et Épinettes) représentent une dépense programmée plus importante que le coût de la Cité des sports dans une période où nous disposons plus des réserves dont nous disposions lorsque l'opération de la Cité des sports a été lancée.

On pourrait demander à avoir les transparents, mais je pense qu'il n'y avait rien de supplémentaire par rapport à ce qui nous a été donné dans le DOB.

J'en ai fini."

M. le Maire.- "Madame l'adjointe."

Mme LETOURNEL. - "Merci à M. BART qui n'est pas là et à vous-même d'avoir transmis ces questions au préalable, ce qui permet d'y répondre plus facilement.

Sur la baisse de 20 % de la contribution de la ville à Île-de-France Mobilités, c'est technique et compliqué, mais je vais quand même vous le rappeler, parce que cela vaut son pesant de cacahouètes.

Il y a eu une réforme sur la manière de percevoir le stationnement payant. Suite à la dépénalisation du stationnement payant, la répartition du produit des amendes de police a été modifiée pour les communes franciliennes. Jusqu'au printemps 2018, les communes d'Île-de-France percevaient 25 % des sommes calculées sur la base de la valeur d'un point, les autres parts revenaient au STIF et à la Région Île-de-France.

Suite à cette réforme et dans l'approche habituelle qu'il ne faut pas bouger certains postes, on a souhaité maintenir, au niveau du STIF et de la Région, le même niveau de ressources perçu au titre des amendes de police. Par conséquent, lorsque cela variait, cela venait minorer les autres produits perçus par les communes franciliennes. C'est donc ce qui se passe : dans certains cas, le montant de cette contribution, qui est donnée au STIF, est supérieur aux amendes de police qui auraient dû être reversées aux communes.

Dans ce cas, il faut ajuster les prélèvements, et c'est le cas d'Issy-les-Moulineaux : le montant qui nous a été notifié, qui sera prélevé sur 2022, sera de 655 000, en baisse par rapport à 2021. C'est technique. Si vous voulez que l'on vous fasse la réponse par écrit, il n'y a pas de problème."

M. TANTI. - "On n'est pas contre une réponse écrite pour bien comprendre."

Mme LETOURNEL. - "Il n'y a rien de nouveau, la règle est toujours la même. On constate depuis des années qu'il y a moins d'amendes qu'auparavant.

Sur la question 2, à savoir la capacité d'endettement annoncé comme étant de sept mois, les chiffres sont plutôt proches de six mois. Je m'en tiens avec ce qui a été vu avec la Direction des finances : sept mois. C'est l'encours de dettes par rapport à l'épargne brute. Il y a peut-être une question de dénominateur qui n'est pas le bon. À Issy-les-Moulineaux, ce délai est inférieur à un an. Comme je l'ai déjà rappelé, cela demeure très inférieur. Quand on parle de sept mois ou de 10 mois, c'est sept mois.

J'en viens à la question 3 sur le gel des places en crèche. Lors du Conseil municipal de juin, nous avons évoqué la pénurie des personnels de la petite enfance, laquelle touche toute la France, tous les gestionnaires et particulièrement l'Île-de-France où c'est encore plus compliqué. On a du mal à recruter des personnels avec parfois avec des phénomènes de surenchère dans les propositions d'embauches entre différentes communes voisines pour refléter des exemples concrets.

Depuis la rentrée 2022, afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires, plusieurs berceaux sont fermés dans nos structures municipales. À ce jour, à la fois pour des questions d'encadrement et de personnels associés, on a gelé 97 places, soit environ 16 % de notre capacité. On les rouvre dès qu'il y a des personnels supplémentaires ; par exemple, en septembre, on a rouvert 19 places.

Ce phénomène est indépendant de la Ville en lien avec la tension sur le marché de l'emploi sur ces ressources. On essaie de l'ajuster dans les meilleures conditions.

J'ai partiellement répondu à la question 4 (comment allez-vous financer les grands équipements dans les prochaines années ?) en expliquant que l'on s'efforce désormais de bien préserver notre équilibre budgétaire pour dégager un autofinancement comme auparavant. Puisqu'il a été perturbé en 2020, 2021 et 2022 par les différentes crises, on va chercher à tout le moins à retrouver un niveau d'autofinancement important, qui est celui qui nous permettra de financer nos programmes d'investissements futurs.

Je ne reviens pas sur l'emprunt que nous avons contracté de 10 millions dont 6,5 ont déjà été crédités sur nos comptes et 3,5 le seront en 2023. À ce stade, il n'est pas prévu de recourir à nouveau à l'emprunt courant en 2023, ce sera peut-être pour l'année suivante.

Sur la question 5 (précision sur les aménagements des locaux de Sainte-Lucie en 2023 et 2024), à ce stade, plusieurs études assez solides et avancées sont à l'étude pour le réaménagement de ces locaux, mais aucune n'a encore été formellement validée. Un projet de ZAC est en cours de réflexion dans ce quartier, et c'est en fonction de l'avancée de ce projet que l'on déterminera quelles activités seront accueillies dans ces locaux. Cela aura un impact sur le choix du projet pour cette implantation de ces locaux de Sainte-Lucie. On a néanmoins commencé à travailler pour ne pas perdre de temps dans la programmation et l'exécution de ce projet, ce qui explique que l'on ait prévu au budget 2023 un budget associé.

J'en viens à la question sur le travail confié au cabinet Mediaterra, lequel nous accompagne et assure des prestations prévues pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des systèmes d'information de la Ville et du CAAS (marché commun).

Il s'agit d'assurer la gouvernance de ces marchés d'infogérance. Pour rappel, l'informatique est déléguée à des prestataires en infogérance – ce que font bon nombre d'entreprises ou collectivités à bien des niveaux – qu'il faut pouvoir gérer, manager et faire en sorte que cela fonctionne dans les meilleures conditions, ce qui est l'objet de ce marché, à savoir :

- la gouvernance et le management de ces contrats pour garantir leur efficacité et la bonne qualité de service attendu :
 - ✓ des études en matière d'architecture des infrastructures d'urbanisation du système d'information ;
 - ✓ de cybersécurité – sujet croissant en termes de préoccupation ;
 - ✓ d'accompagnement des services en matière de digitalisation des métiers, de pilotage des projets de système d'information, d'intégration technique organisationnelle juridique du système d'information et de veille stratégique et le benchmark en matière de système d'information des collectivités publiques.

Montant annuel du marché : 527 500 HT.

Échéance du marché en cours : mars 2025. La société Mediaterra a fait savoir qu'elle ne se représentera pas pour un prochain marché.

Cela a amené à des réflexions et à considérer que la prestation n'était pas facile à externaliser en un seul bloc. On avait trouvé un équilibre avec Mediaterra qui avait la capacité à gérer l'ensemble de ces missions. C'est pourquoi une étude est en cours (des éléments ont été présentés, y compris sur les années prévisionnelles 2024/2025 côté ressources humaines) pour internaliser une partie de ces compétences et, parallèlement, passer des marchés complémentaires pour certaines autres prestations.

L'internalisation concernerait :

- la gouvernance de l'infogérance ;
- le management des prestations ;
- certaines missions opérationnelles.

J'en viens à votre question sur les incertitudes sur les prévisions et nos hypothèses. Un DOB ne peut évidemment jamais être certain ; toutes les hypothèses ne sont pas entérinées. On prend donc les hypothèses qui nous paraissent les plus proches de la réalité. Par exemple, sur le taux d'évolution des volumes de la taxe foncière, quand on a commencé à rédiger ce DOB, voici plusieurs semaines, voire un mois, on n'avait pas les éléments que l'on a aujourd'hui sur l'évolution de ré-indexation des bases à 7 %. On va en tenir compte, puisque ce taux devrait être voté au PLF 2023. Donc, rien de nouveau par rapport aux années passées. C'est un exercice plus délicat, parce que l'année est différente de l'année dernière, et par nature, on n'a pas les mêmes phénomènes d'une certaine récurrence que l'on constatait jusqu'à 2019. Il est important de le savoir, mais ce n'est pas non plus bloquant pour avancer, heureusement sinon, on ne ferait jamais le budget si on n'était pas à même de faire des prévisions et uniquement des hypothèses.

Sur le tableau d'investissement, Mimoun était effectivement prévu à hauteur de 24 millions en 2021. Un certain nombre d'appels d'offres ont été lancés dont les résultats ont conduit à des coûts bien plus élevés, ce qui a conduit à la réévaluation de ce budget arrivé courant 2022. On le connaît déjà depuis un certain temps, il est intégré en prévisionnel sur 2023.

Pour ce qui concerne les Épinettes, on n'a pas suffisamment d'éléments pour répondre à vos questions, parce qu'on est en train d'examiner ce projet de façon à examiner comment optimiser les choses et réduire en particulier le coût prévisionnel global de cette opération, tout en respectant un planning qui sera, on l'espère, très proche de celui initialement prévu.

Voilà j'en ai fini."

M. le Maire. - "On peut passer au vote ?

Il faut voter.

Qui prend acte de l'existence du rapport. Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Félicitations Édith !"

M. le Maire.- "Modification des tarifs des services publics. Il y a un vote."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, je rappelle que nous avons simplement adopté que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu, pas le projet d'orientations présenté."

M. le Maire.- "J'ai lu le texte ; il est textuellement dit : « *L'assemblée délibérante doit procéder à un vote afin de prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat.* Ai-je dit autre chose ?

Demandez à votre scribe habituelle, elle pourra corriger !

(... hors micro.)

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE de l'existence du rapport d'Orientations Budgétaires et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Avancez ! Finalement, quand j'avais proposé que l'on scinde un peu, je n'étais pas tout à fait idiot. Là, on en est encore à la deuxième partie de la première partie !"

7. Modification des tarifs des services publics locaux

Mme LETOURNEL.- "C'est une délibération distincte et importante. Les tarifs des services publics augmentent deux fois par an.

Cette application pour janvier concerne un certain nombre de tarifs ; je vais me focaliser sur les tarifs de l'Éducation qui vont être revalorisés.

➤ Restauration scolaire

Le tarif le plus bas reste inchangé, ce qui démontre bien la volonté de la Ville de pouvoir maintenir un tarif socialement intéressant pour les familles à très faibles revenus. Pour les autres familles, le tarif de 1,5 %, ce qui est également très modéré. Le tarif maximum augmente de 2,5 %, passant de 6,81 à 6,98, avec une valeur de quotient familial de 1 640 euros.

➤ Activités périscolaires

Les tarifs augmentent de 3 %, ce qui est très inférieur à l'inflation.

Par ailleurs, il a été mené une réflexion assez avancée qui a conduit à la création de tarifications complémentaires avec de nouvelles tranches instaurées. On constatait que depuis plusieurs années, environ 45 % des familles atteignaient le plafond. On n'est pas la seule ville à s'être posé la question en la matière. Du fait de l'atteinte de ce plafond, des familles qui avaient un niveau de revenus juste au-dessus ou au niveau de ce plafond payaient le même tarif qu'une famille avec des revenus bien supérieurs. Il a été convenu, suite à un benchmark et à l'observation ce qui se pratiquait ailleurs, sous l'égide de Bernard et du service Éducation, qui ont étudié en détail cette question avec une grande précision, de proposer une augmentation de la définition d'un certain nombre de tranches conduisant à une tarification allant jusqu'à 8 euros pour un repas. Cette hausse plus que significative correspond à des niveaux de revenus bien supérieurs qui, jusqu'à présent, bénéficiaient de tarifs plafonnés avantageux.

➤ Commerce

Les tarifs du secteur augmentent de 5,6 % – niveau de l'inflation –, tout comme la plupart des redevances d'occupation du domaine public.

➤ Urbanisme

Les tarifs de l'urbanisme restent inchangés.

Je suis allée à l'essentiel, Monsieur le Maire."

M. VERNET.- "Est-il possible de poser des questions ?"

M. le Maire.- "Bien sûr !"

M. VERNET.- "J'en profiterai pour mentionner un point que je voulais mentionner avant, à savoir remercier Mme LETOURNEL et les services pour l'effort sur la préparation budgétaire, exercice particulièrement difficile cette année.

Sur ce point du quotient sur la restauration scolaire, on nous a remonté des inquiétudes de parents et d'associations qui craignent que ce soit le prélude à d'autres changements de règles qui toucheraient les tranches inférieures de l'échelle de quotient familial. Il serait bien de les rassurer sur ce point.

Sur le changement proposé et en particulier la nouvelle grille qui apporte plus de justice sociale, nous soutenons ce projet."

M. le Maire.- "Madame LETOURNEL, pouvez-vous rassurer pour l'autre partie ?

Mme LETOURNEL.- "Je vais proposer que Bernard réponde à cette question, car une importante communication a été effectuée."

Mme VESSIÈRE.- "Excusez-moi, j'ai également une question, peut-être n'est-il pas utile qu'il n'y réponde que partiellement..."

Une courbe exprime beaucoup plus de choses qu'un long discours, et je voudrais remercier Bernard de CARRÈRE de m'avoir fait parvenir les courbes que j'avais demandées en commission ; au moins, c'est très clair. Nous sommes d'ailleurs favorables à la création de cette tarification supplémentaire.

En revanche, un grand nombre de foyers relevant la dernière tranche actuelle, donc avant le vote, ne font pas calculer leur quotient familial. Par conséquent, suite à notre vote, ces gens seront automatiquement classés, s'ils n'ont pas fait calculer leur quotient familial, dans la tarification supplémentaire que nous créerons ce soir.

Sur le site de la Ville, il est indiqué qu'on peut calculer son quotient familial jusqu'au dimanche 18 décembre (c'est-à-dire à peu près demain) et que l'on peut prendre rendez-vous jusqu'au 30 décembre pour ce faire avec les services sachant que les vacances (c'est demain soir, c'est donc demain à peu près également).

Serait-il possible de reporter ces deux dates jusqu'à début janvier, voire au 15 janvier, pour ne prendre personne de court et surtout pas les familles qui vont risquer de se plaindre après (ce serait ennuyeux pour vous), et surtout communiquer le plus rapidement possible sur Téliss, le site de la Ville, et peut-être même dans *Point d'appui* si vous repoussez la date limite pour faire calculer ce quotient familial, afin que les familles soient informées et puissent réagir quand elles ne font pas calculer ce fameux quotient familial ?"

M. DE CARRÈRE.- Je reviens sur l'inquiétude des familles. Elles sont faiblement impactées par l'augmentation, puisqu'on n'augmente que de 1,5 % pour les familles pas plafonnées ; il n'y a pas de raison d'avoir des inquiétudes. Déplafonner nous permet de financer une augmentation très réduite de ces tarifs. Il n'y a vraiment pas de raison que ces familles soient inquiètes ; au contraire, elles devraient être extrêmement rassurées par notre politique sociale sur ce point-là, comme sur d'autres d'ailleurs.

Concernant les inquiétudes sur la nécessité pour les familles actuellement au plafond de faire calculer leur quotient familial qui, jusqu'à habituellement ne le faisaient pas, sachant qu'elles étaient de toute façon au-delà des tarifs plafonnés, une grosse communication a déjà été faite directement auprès des familles et en particulier avec les associations de parents d'élèves. À l'heure actuelle, le rythme de calcul des quotients est vraiment très important. Je ne sais pas s'il faudrait repousser le délai – je ne sais pas si on peut le faire techniquement –, mais le rythme est très satisfaisant à l'heure actuelle."

M. le Maire.- "Nous passerons au vote quand même, si vous en êtes d'accord... Parce qu'il n'y a pas un match encore avec les Marocains ?

Nous passons donc au vote pour la modification des tarifs des services publics.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE la modification des tarifs des services publics, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DIT que la modification des tarifs des services publics proposée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 8."

8. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022

Mme LETOURNEL.- C'est une délibération habituelle en cette saison. Il s'agit de ne pas perturber l'avancement des projets d'investissement et ainsi, avant même le vote du budget qui interviendra mi-février, de pouvoir accorder, dans la limite des 25 %, des crédits associés rappelés dans la délibération. Il n'y a rien de plus à vous ajouter. "

M. le Maire.- "Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2023.

Chapitre	Désignation Chapitre	Rappel Crédits Ouverts 2022	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	4 904 165,94 €	1 226 041,48 €
204	Subventions d'équipement versées	1 215 493,00 €	303 873,25 €
21	Immobilisations corporelles	20 898 083,26 €	5 224 520,82 €
23	Immobilisations en cours	31 361 971,42 €	7 840 492,86 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 9 : versements d'avance à des organismes et associations. Les conseillers municipaux intéressés ne prennent pas part au vote."

9. Versement d'avances à des organismes et associations pour l'exercice 2023

M. le Maire.- "Contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement d'avances sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux associations mentionnées dans le tableau ci-après :

<i>Imputations</i>	<i>Établissements publics</i>	<i>Avance 2023</i>
65-657362	CCAS	250 584 €
<i>Imputations</i>	<i>Associations</i>	<i>Avance 2023</i>
65-65748	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	34 000 €
65-65748	ACADEMIE DIOMEDE	2 500 €
65-65748	ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	4 375 €
65-65748	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES (ASTI)	25 500 €
65-65748	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	1 000 €
65-65748	ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	18 750 €
65-65748	AVIA CLUB ATHLETISME	50 000 €
65-65748	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (COS)	474 011 €
65-65748	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (CLAVIM)	2 069 200 €
65-65748	ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	41 250 €
65-65748	ESPACE ICARE	327 875 €
65-65748	FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	57 500 €
65-65748	GROUPE ISSEEN FOOTBALL DE TENNIS	450 €
65-65748	ISSY BASKET CLUB	8 250 €
65-65748	ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	7 500 €
65-65748	ISSY HANDBALL MASCULIN	20 000 €
65-65748	ISSY SENIORS (EX OIPA)	15 666 €
65-65748	ISSY TOURISME INTERNATIONAL	215 200 €
65-65748	ISSY TRIATHLON	18 750 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB 92 (IMBC)	33 750 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	4 500 €
65-65748	ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	3 750 €
65-65748	LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX	20 000 €
65-65748	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	40 500 €
65-65748	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	10 000 €
	TOTAL ASSOCIATIONS	3 504 277 €
	TOTAL ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	3 754 861 €

En application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. LEFEVRE, M. DAOULAS, M. LEVY, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES, pour la subvention à l'association Issy Tourisme International.
- M. GUILCHER, Mme PITROU, Mme BERNADET, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion.
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS).
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. LEVY, M. DAOULAS, Mme BERNADET, Mme LIADZE pour l'avance de subvention à l'Espace Icare.

- M. GUILCHER, M. DORANGE, M. RIGONI, M. SINSOLIEUX, Mme BERNADET pour la subvention à l'association Issy Seniors.
- M. SANTINI pour l'avance de subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- M. KALASZ pour l'avance de subvention à l'association Issy-les-Moulineaux Volley Ball (IMVB).
- M. SANTINI, M. GUILCHER, M. RIGONI, M. TRIDERA, Mme LIADZE, Mme GARRIGUES, Mme MARLIERE, Mme BERNADET, Mme LE BERRE, Mme DIACOMETTI pour l'avance de subvention au CCAS.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 10 : les ajustements portés aux montants des subventions versées aux associations en 2022. Là encore, les conseillers intéressés ne prennent pas part au vote.

10. Ajustements portés aux montants des subventions versées aux associations en 2022

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE l'ajustement porté aux montants des subventions versées aux associations en 2022 tel que décrit dans le tableau ci-après :

Associations	Montant prévisionnel 2022	Montant réalisé 2022	Variation en montant
SEINE OUEST INSERTION (SOI) - MAD de fonctionnaires	33 696 €	33 612 €	-84 €
ISSY SOLIDAIRES (ex CIB) - MAD de fonctionnaires	3 645 €	3 706 €	61 €
ISSY SENIORS (ex OIPA) - MAD de fonctionnaires	193 259 €	167 801 €	-25 458 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL - MAD de fonctionnaires	38 296 €	39 630 €	1 334 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX- MAD de fonctionnaires	80 990 €	88 203 €	7 213 €
CULTURES, LOISIRS ET ANIMATION DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX - MAD de fonctionnaires	992 910 €	912 170 €	-80 740 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - MAD de fonctionnaires	122 084 €	114 407 €	-7 677 €
TOTAL	1 464 880 €	1 359 529 €	-105 351 €

En application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. GUILCHER, Mme PITROU, Mme BERNADET, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion
- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme THIBAUT, Mme GIACOMETTI pour la subvention à l'association Issy Solidaires
- M. GUILCHER, M. DORANGE, M. RIGONI, M. SINSOLIEUX, Mme BERNADET pour la subvention à l'association Issy Seniors
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES, Claire GUICHARD pour la subvention à l'association Issy Tourisme International.
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)

- M. LEFEVRE, M. DAOULAS, M. LEVY, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).
 - M. DAOULAS, M. KHANDJIAN, M. de CARRERE, M. DORANGE, M. KALASZ, M. ROUSSEL, Mme BERNADET, Mme ROMAIN, Mme SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (OMS).

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Attention Mme VERGNON entre en lice ! Point n° 11, Fanny. Je précise que M. Jean-Baptiste BART ne prend pas part au vote."

V. ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON

11. Approbation de l'acte modificatif n°3 au marché n°MA18015 relatif à l'exploitation, la maintenance et les travaux des équipements de génie climatique des bâtiments communaux.

Mme VERGNON.- "Tout à fait, parce qu'il s'agit de DALKIA et il y travaille.

Cette délibération concerne notre marché d'exploitation et de maintenance des équipements de génie climatique. Il convient d'ajuster ce marché en fonction de notre patrimoine. Ainsi, trois sites sortent du périmètre d'exploitation et huit y entrent, notamment les nouvelles écoles Sophie Scholl et Françoise Giroud.

Cette modification entraîne une augmentation de 6,2 %. La commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable le 5 décembre dernier. Il vous est demandé d'approuver cette modification et d'autoriser M. le Maire à la signer."

M. le Maire.- "Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n°3 au marché n°MA18015 ayant pour objet l'exploitation, la maintenance et les travaux des équipements de génie climatique des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°3 au marché n°MA18015.

PRECISE que ladite modification n°3 a pour objet le retrait de certains sites (le groupe scolaire des Epinettes, la crèche Ile aux Trésors et le restaurant club Ste Lucie) et l'intégration de nouveaux sites (l'école maternelle Sophie SCHOLL, la crèche Arc en Ciel, le foyer Restaurant, la salle Polyvalente M. Ostermeyer, le groupe scolaire des Epinettes, l'école Françoise Giroud, la crèche Ile aux Trésors et la cité des Sports).

PRECISE que ladite modification n°3 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

PRECISE que ladite modification n°3 présente une plus-value de 6,92%.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

Monsieur Jean-Baptiste BART ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 12, un avenant au contrat de maîtrise d'ouvrage conclu avec Viparis pour la réalisation de travaux au Palais des arts et des congrès ; Fanny VERGNON et, en complément, Fabienne.

12. Approbation d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée conclu avec VIPARIS pour la réalisation de travaux au Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour.

Mme VERGNON.- "Le contrat de concession conclu avec Viparis pour le PACI prévoit des investissements de la Ville. Ces travaux se répartissent sur la durée de la concession. Pour des raisons

pratiques, les travaux relatifs au remplacement des câbles à très haute tension et à la distribution générale d'électricité avaient été confiés en maîtrise d'ouvrage à Viparis. Or, finalement, Viparis a souhaité que ce soit la Ville qui fasse appel à ses entreprises en marchés et assure directement le règlement. En conséquence, cet avenant a pour objet de retirer du mandat confié à Viparis la passation des marchés et le règlement des entreprises. C'est vraiment une délibération très technique. Il vous est demandé d'approuver cet avenant."

M. le Maire.- "Merci, Fanny.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée n° PA 20020 à conclure avec la société VIPARIS Le Palais des Congrès d'Issy Charles Aznavour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 13, le renouvellement de la convention d'exploitation du parking du centre administratif, Fanny VERGNON."

VI. PATRIMOINE – Fanny VERGNON

13. Renouvellement de la convention d'exploitation du parking du Centre Administratif Municipal

Mme VERGNON.- "La Ville est copropriétaire du parking situé sous le centre administratif avec la Société Civile Immobilière Parking JASSEDÉ. La Ville a 169 places sur un total de 323. La gestion et la maintenance de l'ensemble du parking ont été confiées à la SAPIM par une délibération du 26 septembre 1991. Des conventions successives ont été conclues. La dernière en date arrive à échéance le 31 décembre 2022. La rémunération forfaitaire est de 101 520 euros TTC dont 58 227 euros à la charge de la Ville suivant ses quantités.

Il vous est demandé d'approuver la signature d'une nouvelle convention pour un an renouvelable deux fois avec la société SAPIM."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'exploitation du parking du Centre Administratif Municipal à conclure avec la SAPIM et la SCI Parking JASSEDE pour une durée d'un an renouvelable deux fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de trois ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte subséquent.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 14, l'autorisation de signer un acte contenant remise au profit de la Ville du volume 2 de la parcelle T n° 241 43 rue du Gouverneur Général Éboué, Fanny."

14. Autorisation de signer un acte contenant remise au profit de la Ville du volume 2 de la parcelle T n°241 sise 43 rue du Gouverneur Général Éboué

Mme VERGNON.- "Cette délibération est une cession à l'euro symbolique de COGEDIM au profit de la Ville. Il s'agit d'une parcelle attenante au jardin à l'arrière du conservatoire. Cette cession qui permettra l'extension et l'aménagement du square Niedermeyer intervient suite à l'attestation de non opposition à

la conformité de la construction projetée délivrée le 2 décembre dernier. C'est suite à la construction de la résidence seniors derrière le conservatoire et en face de la médiathèque.

M. le Maire.- "C'est un permis qui a traîné pendant des années, alors, s'il vous plaît, soyez gentils !

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville du volume n°2 de la parcelle cadastrée T n°241, constitutif d'un espace vert, d'une superficie de 396 m² sis 43, rue du Gouverneur Général Eboué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document afférent à l'opération d'acquisition.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Merci Fanny. Et encore Fanny, 15, présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux. C'est Fanny encore. Il n'y a pas de vote."

Mme VERGNON.- "Non, c'est une prise d'acte."

VII. VIE DES FEMMES – Fanny VERGNON

15. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-

Moulineaux pour l'année 2022.

Mme VERGNON.- "Comme chaque année, je vous présente le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux. Il est structuré en trois parties :

- les données statistiques de la Ville ;
- les actions publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les données concernant la collectivité.

Dans les choses remarquables, outre l'ensemble des permanences et actions sociales présentes depuis longtemps sur la Ville, j'attire votre attention sur quelques manifestations récentes :

- les nombreuses actions cette année pour Octobre rose, le mois qui met en lumière la lutte contre le cancer du sein ;
- deux événements dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes :
 - ✓ une pièce de théâtre à l'espace Icare ;
 - ✓ la projection du film *Les Nuits de Mashhad* suivi d'un débat sur la situation des femmes en Iran."

M. le Maire.- "Donc, pas de vote mais une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2022.

M. le Maire.- "Point n°16, c'est Tiphaine qui intervient, présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable."

VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER

16. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-

Moulineaux pour l'année 2022.

Mme BONNIER.- "Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération traditionnelle à cette période de l'année, puisqu'on vous présente le rapport développement durable. Pour rappel, ce n'est pas uniquement la lutte contre le dérèglement climatique, mais c'est :

- la préservation de la biodiversité ;
- la réduction des déchets et des consommations énergétiques ;
- la promotion d'économie circulaire,
- l'attention soutenue à la santé des habitants ;
- le bien vivre ensemble ;
- la solidarité ;
- l'épanouissement de chacun et chacune.

Un rapport de 70 pages vous a été communiqué et sera mis en ligne prochainement.

Sans en faire une liste à la Prévert qui me serait immédiatement reprochée dans les questions qui suivraient, je vais revenir sur les principaux faits marquants pour 2022 :

- accentuation de la végétalisation, l'agriculture urbaine et de l'économie circulaire avec la plantation de 800 arbres supplémentaires et la déminéralisation de 2 400 mètres carrés sur l'espace public ;
- végétalisation de certaines cours d'école, comme la maternelle Renan, et création d'un jardin potager à l'école l'élémentaire Paul Bert ;
- ouverture et inauguration de La Fabrique d'Issy il y a quelques semaines.

Énergie et réduction des déchets :

- ouverture de quatre nouveaux composteurs de quartier portant à 23 leur nombre sur l'espace public ;
- lancement du Défi Zéro Carbone dont on a parlé tout à l'heure récompensé par deux prix (TERRITORIA Bronze et Prix Territoriaux Gazette GMF).

Communication et sensibilisation :

- réalisation d'un Passeport écocitoyen dédié à la sobriété carbone ;
- sensibilisation des instances de démocratie participative aux enjeux climatiques ;
- mise en place d'actions de sensibilisation à destination des agents municipaux notamment.

Mobilité :

- la réalisation de 10 ateliers de réparation de vélos et deux bourses aux vélos ;
- passage à 100 % électrique de la flotte de scooters de la Ville, notamment l'obtention de la marque nationale « Accueil Vélo ».

Je vous propose de ne pas aborder ce que nous allons faire en 2023, puisque nous y reviendrons dans la délibération sur le budget climat pour éviter d'être redondant sur la question."

M. le Maire.- "Pas de vote une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2022.

M. le Maire.- "Point 17, compte de résultat du budget climat 2021 et débat d'orientation climatique relatif au budget 2023. Tiphaine. Pas de vote, prise d'acte."

17. Compte de résultat du budget climat 2021 et débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2023

Mme BONNIER.- "Cette délibération a pour objectif de vous présenter le compte de résultat climatique de l'année 2021 et d'avoir, au cours de cette même séance, un débat d'orientation climatique qui permettra d'annoncer les enjeux pour l'année 2023 dont le budget primitif climatique sera abordé en février 2023.

Pour rappel, l'objectif initial était une réduction de 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre ; or, pour l'année 2021, on affiche une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2020.

Sans entrer dans le détail sur les chiffres, je vous rappelle qu'ils sont exprimés en tonnes équivalent carbone dans les délibérations, je voudrais plutôt revenir sur le pourquoi de l'écart et comment y remédier ou, en tout cas, tenter d'analyser les pistes.

Cet écart s'explique notamment par des chiffres 2020 anormalement bas – on en avait discuté lors des précédentes séances – en raison de la pandémie et des périodes de confinements successifs.

La conséquence est une reprise en 2021 des activités et le rattrapage économique dans le secteur industriel et dans les bâtiments tertiaires en priorité.

Par ailleurs, le territoire d'Issy-les-Moulineaux bénéficie d'une forte attractivité dont l'installation de plusieurs sièges sociaux – on en a parlé dans la première délibération, notamment le fait que Grand Paris Seine Ouest est le troisième pôle d'emplois.

Avec le retour en présentiel de nombreux salariés dont le nombre croît comme l'augmentation de la population, on arrive à cet écart important.

Entrons un peu plus dans le détail par secteurs.

On constate :

- une augmentation très importante dans les secteurs tertiaire et industriel ;
- une stagnation dans le secteur des déchets ;
- une baisse amorcée dans le secteur des transports ;
- une baisse très significative dans le secteur résidentiel.

Par acteurs, sans surprise, puisque c'est corrélé à mon propos précédent, une augmentation de la part des entreprises et des acteurs publics hors ville, à savoir, par exemple les hôpitaux. À partir du moment où on a déprogrammé en 2020 beaucoup d'interventions non urgentes, il y a eu un rattrapage sur l'année suivante.

Une baisse importante de la part des ménages à souligner : 50 % contre 57 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2021, et la Ville d'Issy-les-Moulineaux est à 3 %.

Attachons nous au débat d'orientation climatique.

L'objectif pour 2023 est une réduction de 4,3 % avec évidemment des chiffres actualisés au regard des résultats de 2021.

Quand on regarde les chiffres par secteurs et acteurs, afin d'atteindre nos objectifs, il est nécessaire d'avoir une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire et donc, des entreprises.

Par ailleurs, le plan de sobriété écogestes initié par le gouvernement et décliné sur la Ville devrait aussi contribuer à réduire les émissions dans le secteur du tertiaire et de l'industrie. Si vous avez suivi les derniers chiffres de RTE, il y a une baisse de 8,5 % par rapport à novembre 2021 et 9,7 % sur les dernières semaines.

Pour y parvenir, nous travaillons évidemment un plan d'action, en lien avec les délégations concernées, et nous allons continuer d'intervenir sur les pans exprimés lors du rapport développement durable (végétalisation, agriculture urbaine, économie circulaire, énergie verte, réduction des déchets, mobilités et communication et sensibilisation, puisqu'on voit que c'est ce qui a fonctionné sur la part des habitants, puisque les émissions ont fortement diminué dans ce secteur)."

M. le Maire.- "Merci pas de vote. Prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du compte de résultat du budget climat 2021.

PREND ACTE du Débat d'Orientation Climatique relatif au budget climat 2023.

M. le Maire.- "Point 18, approbation du plan de sobriété et de la charte d'engagement EcoWatt, Tiphaine."

18. Approbation du plan de sobriété et de la charte d'engagement EcoWatt

Mme BONNIER.- "Cela fait écho à ce que je viens d'aborder."

Je ne vais pas revenir pas sur la crise énergétique que nous traversons et qui entraîne des coûts des matières premières, mais également d'énergie avec un risque de ruptures annoncées pour janvier, même s'il ne faut pas le dramatiser.

En amont de cette situation, on s'était engagés à respecter les échéances du décret tertiaire avec comme premier objectif une réduction des consommations énergétiques de 40 % d'ici 2030.

Pour ce faire, la commune travaille sur l'élaboration d'un schéma directeur de l'énergie qui vise à optimiser la politique de gestion énergétique à court, moyen et long terme.

Dans ce cadre, on a mis en place un plan de sobriété qui vise à réduire les consommations, notamment sur les lumières des locaux inoccupés, sur le chauffage des bâtiments municipaux, sur les gestions techniques centralisées lorsque c'est possible et qu'elles peuvent être pilotées à distance. On a également optimisé la température de chauffage, en réduisant les périodes de chauffe. Durant les périodes scolaires, les bâtiments publics qui ne servent pas sont directement mis en gel. On a retardé la période de chauffe en raison d'un automne assez clément, et si le printemps l'est tout autant, on réduira également la période.

On travaille sur le numérique responsable, puisque c'est également un pan de sobriété à adresser.

Des formations ont été proposées via l'ALEC sur la sobriété énergétique.

Ces actions, couplées à des écogestes individuels, nous permettraient de réduire notre consommation d'environ 4 à 6 % de la consommation énergétique de la collectivité, soit 73 tonnes équivalent carbone.

Dans ce cadre, on vous propose d'approuver ce plan de sobriété énergétique et d'approuver également la signature de la charte d'engagement Ecowatt, car s'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés dont les efforts peuvent avoir un véritable impact, comme on l'a vu ces dernières semaines. Merci"

M. le Maire.- "Cette fois, il y a un vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de sobriété.

APPROUVE la signature de la charte Eco Watt.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 19, présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour 2022, il n'y a pas de vote. Florent TRIDERA."

IX. VIE SOCIALE – Florent TRIDERA

19. Présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2022

M. TRIDERA.- "Oui, c'est une prise d'acte, merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous présenter le rapport de la commission communale pour l'accessibilité d'Issy-les-Moulineaux. Cette commission a été installée le 24 mars 2022 en présence du Maire. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité universelle et vivre pleinement sa ville avec son handicap, s'instruire, se cultiver, travailler, se former, se déplacer en sécurité, se distraire, accès à la santé, se soigner, utiliser les équipements de la ville.

C'est une véritable instance de démocratie participative. La commission est composée d'Isséens en situation de handicap visible ou invisible et leurs aidants, de représentants d'associations et d'institutions locales œuvrant dans le champ du handicap, de représentants d'entreprises isséennes, d'élus de la commune et de représentants des conseils de quartiers.

Les travaux préliminaires liés à cette nouvelle composition ont permis de dégager les quatre groupes de travail suivants :

- accessibilité des espaces publics ;
- l'accès emplois ;
- l'accès aux loisirs, à la culture et au sport ;
- logement inclusif.

Les groupes de travail ont démarré en avril 2022.

Les réalisations de cette commission ont été deux événements emploi handicap avec les entreprises et les associations avec la coopération d'Auchan, Accord, Colas, TREMLIN Handicap, le CAAS, Seine Ouest Entreprise et emploi, SAIS 92, une association qui travaille pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Elles ont eu lieu le 24 juin et le 17 novembre.

Une opération a eu lieu lors des DuoDay avec une rencontre entre les entreprises et les personnes en situation de handicap le 7 novembre : sept postes avaient été ouverts et proposés à la mairie et au CAAS, et sept personnes ont été reçues.

On a également un projet de préparation du lancement d'une troupe de théâtre mixte composée de personnes porteuses ou non d'un handicap. Grâce à la coopération de l'espace Icare et du théâtre de l'Equinoxe, cette initiative vise à rendre visibles les talents des personnes en situation de handicap et à proposer des représentations aux Isséens. Cette troupe sera déployée au premier trimestre 2023.

Par ailleurs, une expérimentation a été menée avec Street Co (start-up) : un GPS piéton collaboratif adapté aux déplacements des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap mais pas seulement. Cette application est doublée par une solution de calcul d'itinéraire sur issy.com. Ce dispositif facilite les déplacements de tous les piétons. Le 14 octobre, nous avons organisé un parcours piétons avec Street Co, en présence d'Isséens en situation de handicap afin de parcourir la Ville et d'alimenter l'application en données d'accessibilité (voirie, accessibilité des lieux publics, accessibilité des commerces).

Par ailleurs, il y a également eu une mobilisation des associations œuvrant dans le champ du handicap lors du forum en septembre.

Ce sont les réalisations 2022.

Quant aux perspectives 2023..."

M. le Maire.- "Merci c'est bien.

Il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2022 annexé à la présente délibération.

M. le Maire.- "Transfert du service Prévention-Sécurité du CLAVIM à la Ville, Nathalie."

X. RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU

20. Transfert du service Prévention-Sécurité du CLAVIM (prérogatives et personnels) à la Ville

Mme PITROU.- "Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Thierry LEFÈVRE vous a présenté la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance en début de séance. Ce point vous propose d'acter le transfert de la Direction Prévention-Sécurité du CLAVIM vers la Ville à compter du 1^{er} janvier 2023. Quatre postes sont impactés :

- le Directeur du service Prévention-Sécurité ;
- le Directeur-adjoint ;
- deux chargés de mission.

Ce service relèvera des services techniques sous l'autorité du Directeur général des services techniques afin de favoriser la coordination nécessaire avec les espaces publics et le service hygiène et sécurité.

Les personnels concernés bénéficieront exactement des mêmes conditions que celles actuellement octroyées au CLAVIM. Nous serons donc amenés à suivre et à modifier le tableau des effectifs et celui des emplois avec la création de quatre postes de catégorie A.

Ce point a été voté à l'unanimité lors de notre Comité technique du 1^{er} décembre dernier. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Ce point est soumis à votre vote, car il y a un vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE le transfert du service Prévention-Sécurité du CLAVIM à la Ville.

AUTORISE la création des postes suivants, à temps complet :

- un directeur sur le grade d'attaché principal,
- un directeur adjoint sur le grade d'attaché,
- deux chargés de mission sur le grade d'attaché.

A l'exception du poste de directeur adjoint actuellement vacant, les 3 autres postes seront pourvus par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des contrats de droit public à durée indéterminée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats afférents aux emplois créés dans le cadre du transfert du service prévention-sécurité du CLAVIM à la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au transfert du personnel.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU.

M. le Maire.- "Point n° 21, modification du tableau des effectifs, Nathalie."

21. Modification du tableau des effectifs

Mme PITROU.- "Comme je viens de vous l'annoncer, c'est la modification qui porte à 960 le nombre de postes ouverts au sein des effectifs de notre collectivité, qui intègre les quatre postes supplémentaires consécutifs au transfert du service Prévention-Sécurité depuis le CLAVIM. Ce point a également été voté à l'unanimité lors du dernier Comité technique du 1^{er} décembre dernier."

M. le Maire.- "Ce point est soumis à votre vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 13 octobre 2022	Création de poste	Ouverture de poste pour recrute- ment réussite concours avancemen- t de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrute- ment réussite concours avancemen- t de grade promotion interne	Suppressio- n de postes
-----------	--------	--	----------------------	--	--	-------------------------------

● **Collaborateurs de cabinet**

3	0	0	0	0
----------	----------	----------	----------	----------

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● **Filière administrative**

A	Administrateur	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	22	3	0	0	1
A	Attaché	45	6	0	0	1
A	Attaché TNC	1	1	0	0	1
B	Rédacteur principal de 1ère classe	5	0	0	0	1
B	Rédacteur principal de 2ème classe	9	0	0	0	0
B	Rédacteur	27	1	0	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	40	1	1	0	2
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	34	1	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial	56	0	2	2	1
		243	13	4	3	8

● **Filière animation**

B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	5	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	6	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	6	1	0	0	0
		22	1	0	0	0

● Filière technique

A	Ingénieur principal	6	0	0	0	0
A	Ingénieur	6	0	0	1	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	1	0	1
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	1	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	0	0	1	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	94	0	2	2	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	11	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	90	0	2	1	0
C	Adjoint technique territorial TNC	32	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	21	0	0	0	1
C	Agent de maîtrise	24	0	0	0	0
C	Agent de maitrise TNC	1	0	0	0	0
		305	0	5	6	2

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	1	0	1	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	1	1	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	11	0	0	0	1

B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	1	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	11	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	9	0	0	0	0
		77	1	2	2	1

● Filière médico-sociale

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	2	0	0	0	0
A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux	3	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	3	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	3	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	12	0	0	1	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	37	0	1	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	30	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	51	0	0	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	8	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	26	0	0	0	0
C	Agent social	77	0	1	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	20	0	0	1	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12	0	0	0	0
		293	0	2	2	0

956	15	13	13	11
------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Effectifs après la modification du 13 octobre 2022	956
Créations de Postes	15
Ouvertures de Postes	13
Fermetures de Postes	13
Suppressions de Postes	11
Nouveaux effectifs	960

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 22, modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par des agents contractuels, Nathalie."

22. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par des agents contractuels

Mme PITROU.- "Ce point est récurrent et vient compléter le précédent, puisqu'on vient de voter l'actualisation du tableau des effectifs. Ce tableau des emplois prend en compte pour chacun des 960 postes que vous venez d'approuver, le cadre d'emploi et l'intitulé, ainsi que le service d'affectation.

Il vous est également proposé – là aussi, c'est récurrent – de nous autoriser au recrutement d'un agent contractuel sur un poste permanent.

Ces points ont également été votés à l'unanimité lors du Comité technique du 1^{er} décembre dernier."

M. le Maire.- "À votre vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle du poste d'éducateur de jeunes enfants sur le grade de masseur-kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste territorial, à temps complet, pour un contrat de 3 ans, sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

DIT que la rémunération de cet agent contractuel sera établie selon la grille propre au grade correspondant et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 23, création d'emplois aidés dans le cadre du parcours emplois-compétences, Nathalie."

23. Création d'emplois aidés dans le cadre du dispositif « parcours emplois-compétences »

Mme PITROU.- "Dans le cadre du parcours emplois-compétences dédié à l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, nous prévoyons le recrutement de deux personnes pour commencer. En effet, vous savez maintenant l'attention que la Ville porte à l'accueil des stagiaires, des apprentis et désormais de ces PEC pour lesquelles les agents référents mobilisent sincèrement et véritablement toute leur énergie pour permettre un accompagnement ciblé et des formations professionnalisantes. Là aussi, ce point a été voté à l'unanimité lors du dernier comité technique."

M. le Maire.- "Il est soumis à votre vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de créer deux emplois aidés dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

1^{er} poste :

- Chargé(e) d'accueil IRIS : accueil téléphonique, physique et numérique de 1^{er} niveau des usagers.
- Durée initiale du contrat : 6 mois renouvelable dans la limite de deux ans (dérogation possible sous certaines conditions, dans la limite de 5 ans).
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : indexée sur la valeur du SMIC

2^{ème} poste :

- ATSEM: mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par l'enseignant
- Durée initiale du contrat : 1 an renouvelable dans la limite de deux ans (dérogation possible sous certaines conditions, dans la limite de 5 ans).
- Durée hebdomadaire de travail : 26h
- Rémunération : indexée sur la valeur du SMIC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Pôle Emploi et les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point n° 24, autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents, Nathalie."

24. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Mme PITROU.- "Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de nous autoriser à recruter ponctuellement des agents contractuels sur des périodes dites de surcharge d'activité. Ce point a également été voté à l'unanimité lors du dernier comité technique."

M. le Maire.- "Il est soumis à votre vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels :

- pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs en application de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique précité ;
- pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs en application de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique précité.

A ce titre, il sera possible de recruter des agents dans les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative : Attaché / Rédacteur / Adjoint administratif
- Filière technique : Ingénieur / Technicien / Adjoint technique

- Filière culturelle : Adjoint du patrimoine / Assistant de conservation patrimoine & bibliothèques / Attaché de conservation du patrimoine / Bibliothécaire
- Filière animation : animateur / Adjoint d'animation
- Filière médico-sociale : Puéricultrice / Infirmière / Educateur de jeunes enfants / ATSEM / Agent social / Auxiliaire de puériculture

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 25, fixation du taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population, c'est qui ?"

25. Fixation du taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population.

Mme PITROU.- "Moi, mais en étroite collaboration avec Étienne.

C'est le dernier point du pavé RH, puisque cela relève de la délégation des ressources humaines. On vous propose de voter le taux de rémunération des agents recenseurs. Il est identique à celui que vous avez validé le 16 décembre 2021, exception faite du tarif forfaitaire par logement qui passe de 4,10 à 4,50 euros. Ces agents seront mobilisés sur cette mission. Ils sont tous volontaires et effectueront le recensement en dehors de leurs horaires de temps de travail. Ce point a été validé à l'unanimité lors du Comité technique du 1^{er} décembre dernier.

M. le Maire.- "Il est soumis à votre vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

FIXE pour l'année 2023 la rémunération des agents chargés du recensement de la population isséenne comme suit :

- 52 euros net pour chacune des séances de formation,
- 52 euros net pour le relevé d'immeubles et l'information des habitants,
- 4,50 euros net par logement enquêté,
- 2,10 euros net par adresse enquêtée,
- 78 euros net si le taux de logements enquêtés pendant la première moitié de la période de recensement (soit jusqu'au lundi 6 février 2023) est supérieur ou égal à 75%,
- 78 euros net si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur ou égal à 95%,
- 78 euros net si le taux de réponse par Internet est supérieur ou égal à 60%,
- 78 euros net pour la qualité du travail (tenue du carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés),
- 2,10 euros net par logement repris à la suite d'une reprise de secteur d'un autre agent recenseur.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Sectorisation scolaire, c'est Bernard de CARRÈRE."

XI. ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE

26. Modification de la sectorisation scolaire

M. DE CARRÈRE.- Dans le quartier d'Issy Ouest, nous sommes confrontés à un double constat :

- d'abord, l'école Les Ponceaux très chargée et dont les effectifs augmentent régulièrement ;
- et, à l'inverse, l'école Les Chartreux dont les effectifs baissent régulièrement depuis plusieurs années.

Le projet qui vous est proposé vise à rééquilibrer les secteurs en affectant des rues actuellement affectées aux Ponceaux vers l'école des Chartreux. Ces modifications ont fait l'objet d'une concertation avec les directions d'écoles concernées et avec les parents d'élèves.

Mme VESSIÈRE.- "Je peux poser juste une petite question, s'il vous plaît, Monsieur ?"

M. le Maire.- "Oui, si c'est petit."

Mme VESSIÈRE.- "L'équilibrage des effectifs par écoles est parfaitement normal, et cela ne change franchement pas beaucoup de choses pour les élèves de l'école élémentaire.

En revanche, des personnes ont posé des questions pour les enfants de maternelle qui iraient du bout de la rue Marcel Miquel jusqu'aux Chartreux, considérant que, certes, cela rallonge leur trajet, mais leurs petites jambes vont s'y faire, mais qu'il faut par contre faire attention pour traverser la Place de la Résistance et les passages piétons dont certains fonctionnent en deux temps. Avez-vous prévu d'assurer une certaine sécurité aux heures d'entrée et sortie d'école à cet endroit ? C'est le seul point qui semble névralgique pour certains habitants du quartier."

M. de CARRÈRE.- "Le carrefour est très encombré, mais paradoxalement assez sécurisé. Beaucoup de familles sur ces rues étaient auparavant affectées à l'école des Iles et devaient de toute façon traverser. Cela ne change pas fondamentalement les choses, d'autant plus que lorsqu'il y a un enfant en maternelle et un autre en élémentaire, les parents apprécient que ce soit au même endroit, ce qui sera le cas des Chartreux."

Mme VESSIÈRE.- "Je suis d'accord avec cela, c'est par rapport aux enfants qui allaient aux Ponceaux, mais je crois qu'il n'y en a pas beaucoup de la rue Marcel Miquel."

M. DE CARRÈRE.- Il y a toujours possibilité de demander des dérogations et on les regarde."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE les nouveaux périmètres scolaires tels qu'ils figurent sur la liste jointe qui seront applicables à compter de la rentrée 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- " Point 27, désignation des représentants des usagers pour siéger à la CCSPL."

27. Désignation des représentants des usagers pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), section restauration scolaire, pour l'année 2023

M. DE CARRÈRE.- Cette Commission doit être recomposée au regard des résultats des élections de parents d'élèves qui ont eu lieu en octobre. Il vous est donc demandé de procéder à la désignation des parents qui ont été eux-mêmes désignés par leurs organisations respectives."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

PROCEDE à la nomination des représentants des associations de parents d'élèves, titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section restauration scolaire, pour l'année scolaire 2023 :

- Mélanie DE SIGY, titulaire
- Natalja BARINOVA, titulaire
- Olivier BARRERE, titulaire
- Sarah NAFTI, titulaire
- Floriane UNG, titulaire
- Bethsabée GLEIZER, titulaire

- Florence COHEN, suppléante
- Natalia PALACIOS, suppléante
- Yousra ALOMANIDKIER, suppléante
- Vanessa KYC, suppléante
- Denisa POPA, suppléante

PRECISE que les directeurs dont les noms suivants seront également associés aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avec voix consultative, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Mme Véronique KERMAREC, Directrice de l'école maternelle les Varennes
- Mme Cécile AZARI, Directrice du groupe scolaire le Petit Train Vert - Robert Doisneau

PRECISE que seront également associés aux travaux de la Commission, à titre d'experts, les personnalités suivantes :

- le Directeur Général Adjoint des services chargé de l'Education,
- le directeur du service Education,
- le responsable de la Restauration Scolaire,
- un responsable d'office ou son responsable,
- un coordinateur du temps du midi ou son responsable.

Adopté par 48 voix

A voté contre : 1 : André TANTI.

(... hors micro.)

M. TANTI.- "Comme chaque année, je vote contre cette délibération, et vous savez pourquoi !

Donc, on a toujours une voix contre, on ne peut pas le marquer dans le marbre ?

Sans commentaire. Avant je n'étais pas le seul, mais maintenant...

M. le Maire.- "Point 28, Approbation des actes et d'un avenant relatif au financement du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de certains équipements sportifs de la Ville d'Issy-les-Moulineaux conclu avec la Société d'Economie Mixte à OPération unique (SEMOP) ISSY SPORT. Ne prennent pas part au vote les administrateurs de la SEMOP :

- André SANTINI
- Nicole BERNADET
- Tiphaine BONNIER
- Olivier RIGONI
- Guillaume LEVY
- Éric KALASZ
- Isabelle MARLIERE
- Caroline MILLAN
- Caroline ROMAIN
- Thibaut ROUSSEL."

M. LEVY.- "Il ne va pas rester grand monde !"

XII. SPORTS – Olivier RIGONI

28. Approbation des actes et d'un avenant relatif au financement du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de certains équipements sportifs de la Ville d'Issy-les-Moulineaux conclu avec la Société d'Economie Mixte à OPération unique (SEMOP) ISSY SPORT

M. le Maire.- "Il faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ?"

M. TANTI.- "J'attendais la présentation de la délibération avant d'intervenir, je suis respectueux des ordres habituels.

M. le Maire.- "Il s'agit simplement de participer comme administrateur."

M. RIGONI.- "Vous permettez, Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "Monsieur RIGONI."

M. RIGONI.- "Merci beaucoup. Je vais faire vite. C'est une délibération de mise à jour des actes d'avenant du contrat de concession qui concerne la SEMOP ISSY SPORT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre – quand on lit la délibération, c'est compliqué et assez technique.

Le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de certains équipements sportifs de la Ville d'Issy-les-Moulineaux a ensuite été conclu entre la Ville d'Issy et la SEMOP ISSY SPORT le 7 juillet 2022 et notifié à cette dernière le 12 juillet.

La concession va consister à gérer le Palais des sports, la Cité des sports et la Halle Christiane Guillaume.

Conformément aux termes du contrat de concession, la SEMOP ISSY SPORT, en sa qualité de concessionnaire, a notamment pour obligation de mettre en place les financements nécessaires à l'exécution du contrat, ainsi que toutes les conventions afférentes audit financement.

À ce titre et comme convenu dans l'offre de l'opérateur, la SEMOP ISSY SPORT a conclu le 28 octobre 2022, un contrat avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Île-de-France aux termes duquel cette dernière a accepté de consentir à la SEMOP les crédits permettant de financer une partie des investissements à réaliser dans le Palais des Sports et la Halle Christiane Guillaume.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il s'agit dès lors de conclure un avenant au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de certains équipements sportifs de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, visant à mettre à jour les annexes financières dudit contrat.

Il vous est donc demandé de permettre à M. le Maire de signer l'avenant et les actes qui lui sont liés."

M. le Maire.- "Et de rassurer M. TANTI."

M. TANTI.- "Monsieur TANTI n'est pas du tout rassuré !"

M. le Maire.- "Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

M. TANTI.- "Je suis désolé, j'ai une intervention et je la ferai que vous le vouliez ou non !

Monsieur le Maire, cette SEMOP est un nouveau démantèlement de l'organisation de la Ville. Dorénavant, pour tout ce qui touche au sport, nous n'aurons plus qu'un rapport annuel et notre Conseil municipal sera privé des discussions sur les orientations et les décisions courantes. Tout ceci est légal. Des lois existent pour permettre d'écarter une vraie vision et leur contrôle démocratique par les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité. En effet, vous veillez scrupuleusement à écarter des Conseils d'administration les conseillers n'appartenant pas à votre majorité. On voit ainsi comment les députés-maires et sénateurs-maires ont pendant près de 35 ans détricoté avec plaisir les pouvoirs donnés par les lois Defferre de 1983 aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Donc, tant que vous ne nous permettez pas – et vous avez ce pouvoir de changer les choses – d'avoir un droit de regard démocratique sur ces démantèlements nous voterons contre tous les transferts de ce type."

M. le Maire.- "C'est une grande perte pour nous Monsieur TANTI. Nous ne savions pas votre affection, votre attachement pour le sport !"

M. TANTI.- "Votre observation, Monsieur le Maire, montre votre déni de démocratie !"

M. le Maire.- "Pas du tout. La preuve, je vous parle. Vraiment !"

M. TANTI.- "Je vous remercie de cet honneur !"

M. le Maire.- "Effectivement c'est un honneur. La SEMOP a été créée en juillet, vous aviez tout le temps de manifester votre (*inaudible*).

On passe au vote, malgré les remarques de M. TANTI que nous avons enregistrées.

Avis contraires ? Abstentions ?

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'acceptation aux termes desquelles la Ville d'Issy-les-Moulineaux accepte en sa qualité d'autorité concédante, conformément aux dispositions des articles L. 313-29 et suivants du Code monétaire et financier, les cessions de créances, correspondant aux contributions forfaitaires d'investissement pour chaque ouvrage dont la réalisation incombe au concessionnaire à compter de leur date effective de mise en service – l'équipement sportif « Halle Christiane Guillaume » et l'équipement sportif « Palais des Sports » – telles que visées à l'article 26.3.1 du contrat de Concession et toute indemnité qui s'y substituerait conformément aux termes dudit contrat, par la SEMOP ISSY SPORT au bénéfice de la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile-de-France, joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à conclure entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux en sa qualité d'autorité concédante, la SEMOP ISSY SPORT et la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile-de-France, ayant notamment pour objet de préciser certaines modalités et conditions du financement du projet, ainsi que certains droits et obligations en découlant et notamment de convenir des modalités de paiement des créances faisant l'objet des actes d'acceptation, jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'apports en fonds propres à conclure avec la SEMOP ISSY SPORT aux termes duquel la Ville d'Issy-les-Moulineaux en sa qualité d'actionnaire de la SEMOP ISSY SPORT s'engage à la mise en place d'apports en fonds propres, joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de certains équipements sportifs de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à conclure entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux en sa qualité d'autorité concédante et la SEMOP ISSY SPORT, visant à mettre à jour les annexes financières dudit contrat et ainsi formaliser les modifications survenues depuis sa notification en termes de calendrier, de conditions de financements, et s'agissant des aspects techniques et opérationnels de coûts, joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'apport en fonds propres au capital de la SEMOP ISSY SPORT et toutes dépenses nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ne prennent pas part au vote les administrateurs de la SEMOP : André SANTINI, Nicole BERNADET, Tiphaine BONNIER, Olivier RIGONI, Guillaume LEVY, Eric KALASZ, Isabelle MARLIERE, Caroline MILLAN, Caroline ROMAIN, Thibaut ROUSSEL.

Adopté par 40 voix

Se sont abstenus : 6 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU, Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Valérie MERREAU.

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

M. le Maire.- "Point n° 29, constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communs membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires – attention ! – et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest. Il y aura un vote."

XIII. ESPACE PUBLIC – David DAOULAS

29. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communs membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest

M. DAOULAS.- "Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un groupement de commandes qui prend la suite de celui réalisé en 2018 et dont le contrat arrive à terme l'année prochaine en avril, après avoir été renouvelé trois fois. La convention présentée, votée hier à l'unanimité au Conseil de territoire de GPSO, est en pièce jointe de la délibération. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser la constitution d'un tel groupement de commandes coordonné par GPSO et d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention. Je vous remercie."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant la commune d'Issy-les-Moulineaux et les autres communes membres qui le souhaitent en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest ; ces prestations seront réalisées sur les espaces publics sur lesquels chaque membre du groupement exerce ses compétences.

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ACCEPTE que l'Etablissement public territorial assume le rôle de coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres compétente soit celle de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention portant groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'Etablissement public territorial et les communes de Boulogne-Billancourt, de Chaville, de Sèvres, de Vanves, de Ville d'Avray, de Meudon, de Marnes-la-Coquette.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 30, Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au sein du Parc Henri Barbusse avec la Société du Grand Paris et l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, David DAOULAS."

30. Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public au sein du Parc Henri Barbusse avec la Société du Grand Paris et l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

M. DAOULAS.- "Merci, Monsieur le Maire.

En 2017, le Conseil municipal a validé une convention avec la SGP d'occupation du domaine public au sein du Parc Barbusse pour réaliser ouvrage lié à la ligne 15 du Grand Paris Express.

Trois modifications sont proposées dans le présent avenant :

- la première concerne une précision quant à la remise en état du local jardinier et sanitaire dans le parc, une fois les travaux terminés ;
- la seconde concerne la prolongation de l'occupation d'ici au 31 décembre 2025, date on l'espère tous de la fin des travaux et du rendu de la SGP ;
- la troisième – modification notable – est une meilleure définition de l'emprise prenant en compte la réalité du chantier actuel.

Nous vous demandons donc de bien vouloir valider la convention ainsi amendée et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant."

M. le Maire.- "Il serait bien d'accélérer ce chantier parce que depuis le temps qu'il oblitère l'emprise... Ce n'est pas un monstre de rapidité.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire n°2017CONV118 en date du 13 octobre 2017.

PRÉCISE que la convention est consentie à titre précaire jusqu'au 30 décembre 2025.

PRÉCISE que la convention est consentie à titre gratuit conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons au point 31, présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité, encore David DAOULAS."

31. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'exercice 2021

M. DAOULAS.- "Je propose de présenter les deux rapports qui se suivent en même temps, puisque ce sont deux prises d'actes."

M. le Maire.- "Il y aura deux votes pour faire plaisir à M. TANTI."

M. DAOULAS.- "Le premier rapport est relatif au rapport annuel du SIGEIF (électricité gaz) pour l'exercice 2021 ; la Ville y est adhérente uniquement au titre du gaz comme 187 autres communes en Île-de-France.

Chiffres clés du présent rapport :

- amélioration du réseau en polyéthylène, matériau plus résistant, et qui occupe maintenant presque 60 % du réseau ;
- perte de près de 10 000 clients pour le SIGEIF et une centaine pour la commune d'Issy-les-Moulineaux ;
- une consommation qui a pourtant augmenté de 12,5 % atteignant près de 28 000 GWh, ce qui résulte d'une période hivernale sur l'année 2021 plus fraîche que l'année précédente de 3 degrés.

Je vous fais grâce des chiffres d'investissement et fonctionnement. Notez juste que le rapport nous précise un résultat positif de plus de 4 222 000 euros.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'exercice 2021.

Je passe au rapport annuel du SIPPEREC."

32. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication pour l'exercice 2021

M. DAOULAS.- "Notre Conseil sera dignement représenté au SIPPEREC par mon excellente voisine, Nathalie.

Nous sommes adhérents au SIPPEREC pour deux qualités l'électricité et les énergies renouvelables.

Quelques chiffres pour 2021 :

- 40 km d'enfouissement en étude ;
- 30 km de travaux réalisés ;
- en 2021, les coupures Enedis étaient rétablies au bout de 46 minutes, ce qui ne correspond pas aux objectifs de 25 minutes ; de surcroît, en 2021, une augmentation de 6 minutes par rapport aux années précédentes, ce qui n'a pas manqué d'être noté par le syndicat ;
- le fonds de partenariat pour les travaux de réalisation d'enfouissement de réalisations sur la commune : sur près de 220 000 euros de travaux réalisés à Claude Boujon, Saint-Exupéry ou Marie Marvingt, le syndicat a participé à hauteur de 90 000 euros, soit 41 %, ce qui est quand même notable.

Là aussi, je vous ferai grâce des chiffres de fonctionnement et d'investissement.

Un résultat positif pour le SIPPEREC en 2021 de 19 241 946 euros.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci pas de vote, mais une simple prise d'acte ; d'abord, pour la première opération.

Il est pris acte.

M. le Maire.- "Idem pour la deuxième opération, pas de vote."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2021 du SIPPEREC.

M. le Maire.- "Point 33, avis relatif à la dérogation au repos dominicaux dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2023. C'est M. KNUSMANN."

XIV. COMMERCE et ARTISANAT – Sabine LAKE-LOPEZ

33. Avis relatif à la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2023

M. KNUSMANN.- "Il est proposé que le Conseil municipal donne un avis sur le projet d'ouverture de dominical concernant les commerces de détail de la Ville. Je vous passe le détail de ces dates par catégorie des commerces concernés. La consultation des associations des organisations professionnelles a été faite, lesquelles ont donné leur accord, ce qui rend bien des services à tout le monde."

M. le Maire.- "Cette fois, on vote ; c'est transmis après à la Métropole.

M. KNUSMANN.- "Oui."

M. le Maire.- "Questions ?"

M. ROUSSEL.- "Je serai bref, puisque vous connaissez la position principalement pour ces deux raisons :

- d'une part, le soutien au lien social et familial le dimanche, puisque dans beaucoup de cas, ce n'est quand même pas sur une base de volontariat que cela se pratique pour les salariés ;
- d'autre part, l'équilibre de la concurrence des petites structures par rapport aux grandes.

Je m'abstiendrai.

J'avais une question à poser. Cette année et pour la première année, Monoprix a ouvert tous les dimanches avec des agents de sécurité mais sans vendeur. Quel est l'encadrement ? Quel est le bilan au bout d'une année ?"

M. KNUSMANN.- "On transférera la question à Sabine LAKE-LOPEZ pour qu'elle vous réponde dans le détail."

M. le Maire.- "Il y a quand même un vote, Monsieur l'adjoint."

M. KNUSMANN.- "Bien sûr."

Mme MÉREAU.- "Si vous permettez ?"

M. le Maire.- "Vous trouvez vraiment que le sujet à cette heure-ci (*inaudible*) encore un débat ?

Mme MÉREAU.- "Oui, Monsieur le Maire !"

M. le Maire.- "Vous aviez toute la soirée pour intervenir !"

Mme MÉREAU.- "La dérogation du repos dominical est pour nous également est une atteinte au droit collectif et... "

M. le Maire.- "... Vous parlez au nom de qui ?"

Mme MÉREAU.- "Au nom du collectif Écolo et Social. Désolée pour vous. "

M. le Maire.- "Nous, on est très contents pour vous... "

Mme MÉREAU.- " La dérogation du repos dominical est pour nous une atteinte au droit collectif d'avoir un temps commun pour des activités sociales et autres. Il semblerait que les organisations syndicales n'aient pas été consultées, mais peut-être pourriez-vous nous donner la date du courrier que vous leur avez adressé.

Si l'accord du salarié doit être un préalable, nous pensons que bien souvent, celui-ci n'a pas d'autre choix que d'accepter. Nous espérons qu'aucune contrainte ne sera faite à celles et ceux qui ne souhaiteraient ne pas travailler le dimanche. Accordez-vous le repos compensateur collectivement ou par roulements ?"

M. le Maire.- "Ce n'est pas nous qui décidons, Madame ! Nous, on donne juste un avis et après, ça passe à la Métropole."

Mme MÉREAU.- "Je me suis..."

M. le Maire.- "Non, je n'écoute pas !"

Mme MÉREAU.- "Je me suis renseignée à qui de droit, vous pouvez me répondre ça, en tout cas, la question aura été posée lors de ce Conseil municipal. Est-ce que le repos compensateur se fait collectivement ou par roulements de façon anticipée ou non et dans la quinzaine qui précède ou non, selon le cas, qui suit le dimanche travaillé... ?"

M. le Maire.- "... Nous ne sommes pas là, Madame, pour régler le problème dans les commerces !"

Mme MÉREAU.- "De plus, dans ce contexte de recherche de sobriété énergétique, cela nous semble un contre-sens économique et écologique. Merci pour votre impatience (?), Monsieur le Maire.

M. le Maire.- "Merci, Madame, pour l'intelligence de votre question qui s'est un peu trompée de cible. Monsieur KNUSMANN ?"

M. KNUSMANN.- "Je verrai avec mon collègue. On notera quand même que cela rend service à beaucoup de gens, y compris à beaucoup de jeunes."

Mme PITROU.- "Pour avoir occupé cette délégation, tous les secteurs d'activité sont interrogés. En revanche, chacun ensuite se rapproche des organisations syndicales élues qui siègent au sein des entités. On ne consulte pas les organisations syndicales. Elles ne sont pas déjà représentées dans tous les secteurs."

Mme MEREAU.- "Parce que le Maire de Meudon avait adressé un courrier aux organisations syndicales représentatives sur le territoire ; cela s'est fait comme cela à Meudon. À Issy-les-Moulineaux, cela se fait autrement."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

ÉMET un avis favorable sur les douze ouvertures dominicales proposées pour l'année 2023 dans les établissements de commerce de détail de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

- **Pour les services de la distribution et de la réparation automobile** (besoins spécifiques, en lien avec les salons, journées portes ouvertes, etc...) : 15 janvier, 12 mars, 16 avril, 11 juin, 18 juin, 9 juillet, 16 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 22 octobre, 3 décembre, 10 décembre.
- **Pour la branche professionnelle des magasins multi-commerces** (concerne les deux Monoprix) : 8 janvier, 2 juillet, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre, 31 décembre.
- **Pour les autres branches professionnelles** (commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, alimentation générale, épicerie, primeurs, articles de sport et équipement de loisirs, chaussures, parfumerie, cosmétique, esthétique et parapharmacie, optique lunetterie, équipement du foyer, bazars, antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité, produits de l'enfant, maroquinerie, habillement et articles textiles, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique, librairie, produits surgelés et congelés) : 15

janvier, 22 janvier, 9 avril, 2 juillet, 9 juillet, 3 septembre, 10 septembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre.

Adopté par 44 voix

Se sont abstenus : 2 abstentions : Thibaut ROUSSEL, Jean COURCELLE-LABROUSSE.

Ont voté contre : 3 : Didier VERNET, Antoine MARMIGNON, Sophie MÉREAU.

M. le Maire.- "Merci à vous. Nous avons voté.

Nous passons au point 34, lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des produits d'entretien et de petits matériels, Étienne BÉRANGER."

XV. MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER

34. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de produits d'entretien et de petits matériels

M. BÉRANGER.- "Ma délégation aux moyens généraux fait de moi le nettoyeur en chef de l'équipe municipale.

Pour me permettre de continuer de mener à bien cette tâche essentielle, cette résolution a pour objet la relance de marchés échus. En effet, les marchés relatifs à la fourniture de produits d'entretien et de petits matériels arriveront à leurs termes le 19 février 2023.

Le marché est alloué en deux lots ; un premier lot d'achat de produits d'entretien et de petits matériels et un second lot du même type, mais réservé à des entreprises adaptées et à des établissements et services d'aide par le travail.

Les lots sont des accords-cadres mono-attributaires de fournitures à bons de commande conclus sans montants minimaux, mais avec des montants maximums annuels de 150 000 euros pour le premier lot et 3 500 euros pour le deuxième.

Les marchés prendront effet le 19 février 2023 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire de signer les marchés que je viens de détailler."

M. le Maire.- "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Point 36, présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, Étienne BÉRANGER, avec précaution s'il vous plaît. Il n'y a pas de vote et pas de prise d'acte."

XVI. AFFAIRES FUNÉRAIRES – Étienne BÉRANGER

35. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne. Exercice 2021

M. BÉRANGER. "Ma délégation aux affaires funéraires fait de moi, vous vous en doutez bien, le fossoyeur en chef de l'équipe municipale.

À ce titre et comme chaque année à pareille époque, je vous propose d'examiner le rapport d'activité du SIFUREP pour l'exercice passé.

Le SIFUREP gère essentiellement huit contrats de délégations de service public pour un budget moyen de 1,1 million d'euros avec un résultat annuel moyen de 10 %.

Le syndicat assiste et conseille également les collectivités en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées. Il aide enfin les collectivités dans la gestion de leurs cimetières avec centrale d'achats qui propose aux adhérents des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire afin de bénéficier d'un plus grand pouvoir de négociation et mieux maîtriser les dépenses.

Le délégataire propose un service complet d'obsèques à un prix forfaitaire fixé pour l'année 2020/2021 à 1 905 euros pour une inhumation et à 1 518 euros pour une crémation. Les sujets les plus couramment évoqués lors des comités syndicaux concernent l'utilisation de produits phytosanitaires compatibles avec le développement durable pour désherber les allées, la réduction des bruits lors des phases d'aspiration des feuilles préalables aux cérémonies mémorielles.

Enfin, un des grands sujets est la gestion du manque de places. À Issy, nous n'avons pas à moyen terme de problèmes de manque de places, car nous disposons encore d'une petite réserve foncière. Par ailleurs, pour les citoyens souhaitant être inhumés dans un carré confessionnel, le cimetière intercommunal de Clamart, où nous faisons partie du syndicat intercommunal en assurant la gestion, possède encore un grand nombre de places disponibles.

Enfin, nous créons régulièrement de nouveaux columbariums et envisageons la transformation de chapelles expiatoires en columbariums. Pour ces derniers, il est envisagé, à cause de l'augmentation des prix de l'énergie, de grouper les crémations éventuellement la nuit pour faire des économies budgétaires significatives, les cérémonies restant évidemment diurnes..."

M. le Maire.- "Faites attention, Alain arrive !"

M. BÉRANGER.- "Ah oui ! Certains pays, dont les États-Unis, pratiquent l'humusation, c'est-à-dire la transformation des corps en composte, mais ce procédé n'est pas encore autorisé en France pour des raisons éthiques et techniques."

M. le Maire.- "Ça sent l'agression anti-écologie !"

M. BÉRANGER.- "Dans le funéraire aussi, les scientifiques réfléchissent à des méthodes de mise en œuvre de la transformation écologique et les recherches n'en sont qu'à leurs premières étapes.

Enfin, pour être complet sur le sujet, la Ville d'Issy-les-Moulineaux réhabilite chaque année quelques allées intertombes, la réfection des allées principales incombant à GPSO.

Notre commune s'occupe donc comme il convient de son cimetière, même si les résidents manquent de courtoisie, car comme disait Pierre DAC « *la mort est une impolitesse car c'est un manque de savoir-vivre* ».

(Applaudissements.).

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2021.

M. le Maire.- "Imprudent !"

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire.- " C'est le moment des questions.

Les questions orales doivent être adressées au Maire, deux jours francs au moins avant la séance du Conseil municipal. Si une question est exposée sans avoir été adressée au Maire dans le délai ci-dessus, le Maire peut, selon l'importance de la question, décider le report de celle-ci à la prochaine séance du Conseil municipal.

À chaque séance, vingt minutes au plus leur sont consacrées en fin d'ordre du jour. Deux minutes au plus sont accordées pour poser la question, trois minutes au plus pour y répondre.

Afin de garantir la représentation proportionnelle, les questions seront posées en alternant les listes d'opposition.

Première question sur la sécurité informatique, courriel de M. GRANDCLEMENT."

Question orale n°1 concernant la Sécurité Informatique présentée par Cyrille GRANDCLEMENT.

M. GRANCLÉMENT.- "Je vous remercie, Monsieur le Ministre."

La Ville d'Issy-les-Moulineaux est une ville résolument moderne et numérique. Il faut saluer l'avant-gardisme de cette politique commencée au XX^{ème} Siècle bien avant l'essor d'Internet pour le grand public. Ainsi ai-je une question simple à vous adresser : qui peut obtenir une adresse électronique en @ville-issy.fr et qui assure la véracité des signatures des acteurs jouissant d'adresses provenant de ce nom de domaine ?

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci pour cette question. Monsieur le premier adjoint."

M. LEFÈVRE.- "Cher collègue, pour répondre à votre question, sachez en préambule que le domaine « ville-issy.fr » est géré auprès d'un bureau d'enregistrement français accrédité par l'Association française pour le nommage Internet du contrôle de l'appellation « .fr ».

L'accès à cette gestion est hautement sécurisé par des facteurs multiples, garantissant que seuls des agents du service de la Ville Numérique dument habilités peuvent intervenir sur le domaine.

L'obtention d'une adresse électronique sur le domaine « ville-issy.fr » est réservée aux agents de la Ville et des structures délégataires de missions municipales, ainsi qu'aux élus qui l'ont accepté.

Les accès à la création ou à la modification des adresses mails font l'objet d'un processus sécurisé à facteurs multiples qui prémunit la Ville de toute intervention non sollicitée, toujours sous le contrôle des agents habilités du service de la ville Numérique qui en assure la gestion pour le compte des autorités de la Ville et sous le contrôle de la Direction générale.

S'agissant du contrôle de ce que vous appelez la « véracité des signatures », chaque adresse est protégée actuellement par un mot de passe sous la responsabilité de chaque titulaire.

Le service de la Ville Numérique assure plus largement la sécurité de l'infrastructure par un certain nombre d'outils de sécurité sur les boîtes mails (anti-virus, anti-spam, anti-malware...) et sur l'infrastructure, ainsi que par une surveillance continue opérée par l'infogérance.

Pour pallier plus particulièrement à toute usurpation, l'ensemble des adresses mails « @ville-issy.fr » est protégé par deux protocoles d'enregistrement qui précisent les serveurs qui sont habilités à envoyer des mails depuis le domaine. Ainsi les serveurs destinataires sont certains de l'origine des mails « @ville-issy.fr »."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE pose trois questions. Je me demandais si en elle en avait le droit, puisqu'elle vérifie tout ce qu'elle fait. On a le droit de poser trois questions "

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, je n'ai pas posé trois questions. Nulle part, je n'ai marqué que j'intervenais. J'ai envoyé les questions de notre groupe. Nous sommes trois élus et d'habitude, nous avons chacun une question."

M. le Maire.- "Il y a marqué « courriel de Martine VESSIÈRE »."

Mme VESSIÈRE.- "Je n'ai pas fait trois courriels, Monsieur le maire, s'il vous plaît ! Ce que vous dites actuellement n'est pas exact. J'ai envoyé un courriel, trois questions dont voici la feuille. Je n'ai pas écrit qui posait les questions parce qu'il y avait des incertitudes dans notre groupe, la preuve, M. Jean-Baptiste BART n'est pas là aujourd'hui."

M. le Maire.- "Bien. Vous avez donc trois questions."

Mme VESSIÈRE.- "Je suis censée poser la première, M. TANTI la deuxième et si toutefois la troisième arrive je la poserai. Il fallait se les répartir et nous ne sommes que deux."

M. le Maire.- " Un est déjà parti. Allez-y !"

Question orale n°2 concernant le quartier des Épinettes présentée par Martine VESSIERE au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».

Mme VESSIERE.- "Même si on peut justifier techniquement que certaines délibérations soient présentées puis validées au Conseil de territoire, on peut regretter qu'elles ne soient pas abordées en séance du Conseil municipal. Ainsi... Pardon ?"

M. le Maire.- "Nous appliquons les textes. Vous avez deux minutes pour poser une question."

Mme VESSIERE.- "Monsieur le Maire, si vous évitez de m'interrompez (*sic*), de m'interrompre – pardon –, ça va aller mieux !"

M. le Maire.- " Et vous enseigniez avant ! Elle n'en revient pas de s'être trompée : « si vous continuez de m'interrompez »..."

M. le Maire.- "Le temps défile, Monsieur le Maire. C'est de très haut niveau ce que vous êtes en train de faire !"

M. le Maire.- " Ce que vous dites est d'un niveau bien supérieur !"

Mme VESSIERE.- Écoutez Monsieur..."

M. le Maire.- " Les électeurs vous l'ont déjà dit plusieurs fois !"

Mme VESSIERE.- "Les règles s'appliquent à vous-même comme aux autres, Monsieur le Maire. Je vais donc continuer à poser ma question.

On peut regretter qu'elles ne soient pas abordées en séance du Conseil municipal. Ainsi en est-il des deux délibérations (9 et 10) relatives aux Épinettes présentées ce dernier mercredi en séance de GPSO.

Si les enjeux et objectifs dans ces délibérations correspondent à ce que nous avons demandé à plusieurs reprises, ce dont nous nous félicitons, on lit qu'une étude est engagée sans qu'aucun délai ne soit précisé, le sursis d'exécution pouvant même aller jusqu'à 10 ans. Finalement, dans quel délai les habitants des Épinettes peuvent-ils espérer une amélioration de leur vie dans leur quartier ?

Pourriez-vous préciser le périmètre d'étude avec le nom des rues qui le délimitent car il ne figure pas sur l'annexe, ces rues étant elles-mêmes peu visibles sur l'annexe qui nous a été fournie ? Nous comprenons bien l'article L211-4 du Code de l'urbanisme mis en avant pour que ce périmètre bénéficie d'un droit de préemption renforcé, mais sur quelques cas pratiques pouvez-vous en préciser l'impact ?

En outre, des commissions préparatoires seront-elles mises en place au cours de l'étude, y compris avec les conseillers de quartiers ?"

M. le Maire.- " En théorie, on me dit que M. KNUSMANN répond ou M. LEFÈVRE. Messieurs, à vous."

M. KNUSMANN.- "Les deux délibérations visées ont été présentées en Conseil de territoire de GPSO, qui est compétent, le 14 décembre, donc, hier et cours duquel elles ont été approuvées à l'unanimité et sans discussion. C'est la Ville qui est bien à l'initiative de ces délibérations.

Concernant le « sursis d'exécution » pouvant aller jusqu'à 10 ans, la délibération de GPSO ne cessera de produire effet que si la réalisation de l'opération d'aménagement n'avait pas été engagée dans ce délai.

Pour mémoire, Le centre commercial des Épinettes a été cédé fin 2018 à la SCI FONCIÈRE DES MOULINEAUX représentée par M. AZEROUAL, et face à l'inaction de ce dernier et son peu de courtoisie puisqu'il ne répond même plus aux courriers du Maire, il a été décidé de se doter d'outils juridiques permettant à la puissance publique d'intervenir sur ce domaine privé et de faire pression sur son propriétaire. Ainsi, le droit de préemption urbain renforcé permettrait de préempter le centre commercial, en cas de vente.

S'agissant des études, elles seront lancées dès le premier trimestre 2023. À leur issue, et si le propriétaire n'était toujours pas vendeur, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera sollicitée auprès du Préfet, en vue d'une expropriation.

Le périmètre d'étude couvre une zone située autour du centre commercial et de l'esplanade des Constellations, délimitée par les rues de l'Égalité, d'Erevan, Fragonard et l'impasse des Quatre vents, et incluant le site du groupe scolaire.

Enfin, les modalités de concertation dans le cadre de la réalisation de l'étude ne sont pas définies à ce jour."

M. le Maire.- "(Deuxième question de Mme VESSIÈRE, dynamique commerciale sur la Ville. On m'indique M. KNUSMANN pour répondre. La troisième question est plus charmante, il s'agit des sites de baignade dans la Seine, et qui pose la question ? Mme VESSIÈRE."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais poser la deuxième question posée par notre groupe."

M. le Maire.- "Ah oui, vous vous êtes réparti les rôles importants !"

Question orale n°3 concernant la dynamique commerciale présentée par André TANTI au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».

M. TANTI.- "Partout dans la Ville, nous pouvons lire qu'une cinquantaine de commerces vont ouvrir. Derrière cette dynamique (liée à l'ouverture de Cœur de Ville et des Halles BILTOKI) se cache un certain déséquilibre : ainsi, le centre commercial des 3 Moulins continue d'enchaîner les fermetures (un magasin ETAM transféré... à Cœur de Ville et le pressing, pourtant présent depuis 20 ans, a baissé le rideau le 15 novembre) et le centre commercial des Épinettes est moribond – on vient d'en parler.

Les habitants de ces quartiers regardent donc avec une certaine morosité les ouvertures de commerces loin de chez eux, la Ville du quart d'heure devenant la ville de la demi-heure, au moins.

Quelles mesures rapides pouvez-vous prendre, notamment auprès des gestionnaires de ces centres commerciaux, pour que la dynamique commerciale concerne l'ensemble de la Ville ?"

M. le Maire.- "Monsieur l'adjoint."

M. KNUSMANN.- " La Ville porte une attention toute particulière au suivi de ces deux dossiers, le dynamisme commercial étant essentiel à la vie économique d'Issy-les-Moulineaux.

Concernant les centres commerciaux des 3 Moulins et des Épinettes, une réflexion globale est menée avec les acteurs respectifs et à l'échelle de leurs quartiers respectifs également.

Nous avons d'ailleurs s'agissant de Ste Lucie reçu l'investisseur, UNION INVEST, groupe allemand important, propriétaire du centre commercial, qui est décidé à s'investir.

La concertation se poursuit donc, la dernière réunion du comité de riverains ayant permis de recueillir un consensus sur les grands principes tels que le maintien des immeubles de l'esplanade Raoul Follereau, le maintien du magasin Auchan dans une autre configuration sans doute et le développement de commerces cette fois-ci en pied d'immeubles. Les autres objectifs visés par le projet sont le renforcement des espaces verts et notamment du parc de la Résistance et le désenclavement du quartier passant par une meilleure accessibilité à la station du tramway des Moulineaux. Une prochaine réunion de riverains sera organisée fin janvier, pour leur présenter les nouvelles avancées et réflexions sur le projet."

M. le Maire.- "Merci. Dernière question sur les sites de baignade dans la Seine. Je ne sais pas qui la pose, notre collègue étant absent, M. BART."

Mme VESSIÈRE.- "Je vais la poser."

M. le Maire.- " Ah ! Quel enchantement. Allez-y ! Surtout que la question est passionnante vous concernant."

Question orale n°4 concernant les sites de baignades présentée par Martine VESSIERE au nom de la liste « Vivre Issy Pleinement ».

Mme VESSIÈRE.- "« La seine baignable » retient l'attention de nombreux médias et ce slogan lancé par Jacques Chirac en 1988 puis repris par Anne Hidalgo est en passe de devenir réalité !

Divers reportages ont montré récemment toutes les difficultés : dépollution, connexion des bateaux résidentiels aux réseaux d'assainissement, redirection des eaux de pluie et des eaux usées en certains endroits, construction d'une énorme cuve dans le secteur de la Pitié-Salpêtrière plus ce que nous ne savons pas. Ce projet ambitieux est quand même évalué à plus de 1,5 milliard !

Que pensez-vous de ce projet ?

Si l'objectif premier concerne les Jeux Olympiques de 2024, il y a quand même 18 autres sites de baignades identifiés répartis sur 16 communes pour la période post-JO, qui vont de la Marne jusqu'à Rueil Malmaison. Même si nous sommes en aval de la zone des compétitions sur la Seine dans Paris, notre Ville se situe entre deux points de baignades. La Seine s'écoulant à Issy, quel est l'impact de ce

projet sur notre Ville? Des travaux sont-ils prévus (assainissement, eaux pluviales, etc.) ? Cela pourrait se comprendre sur les bords de l'Île Saint-Germain et pour les bateaux amarrés. La Ville ou GPSO devront-elles prendre en charge certains travaux ? "

M. le Maire.- " Je ne vois pas en quoi cela nous concerne, mais c'est M. RIGONI qui va nous répondre."

M. RIGONI.- "Au titre de l'hygiène et sécurité et des sports aussi, parce qu'il y a les JO.

Le plan Qualité de l'eau et baignade a été mis place en 2019, et vise effectivement à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et rendre possible d'ici 2024 la baignade, avec un plan d'action annoncé à 1,4 milliard d'euros dont 400 millions ont déjà été attribués. Le financement de ces travaux est assuré via l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Voies Navigables de France et Haropa.

Le dernier comité de pilotage organisé par la Préfecture et la Région Ile-de-France s'est tenu le 4 juillet 2022 et portait principalement sur les bassins de rétention à créer, les travaux menés sur les ports parisiens gérés par HAROPA, ainsi que sur la conformité des bateaux et établissements flottants au regard du rejet des eaux usées via un réseau public d'assainissement.

Pour notre territoire, ce sujet est avant tout lié à la compétence du Département des Hauts-de-Seine en termes d'assainissement, pour laquelle de gros travaux ont déjà été réalisés pendant la dernière décennie en installant notamment sous le stade Gabriel Voisin un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 23 000 m3 visant à limiter le déversement des eaux usées dans la Seine en cas de fortes pluies.

Actuellement, le seul projet impactant la Ville, toujours piloté par le CD92, concerne la réhabilitation des collecteurs d'assainissement situés sous les quais le long de la RD7, ainsi que des ouvrages de déversoirs d'orages. Ces travaux, qui viennent de débiter, sont réalisés majoritairement en sous-sols depuis les ouvrages et donc sans grande perturbation en surface. Ils visent à mieux gérer les effluents et encore une fois continuer de limiter les rejets en Seine lors des gros épisodes de pluie.

Aucun autre travaux n'est programmé à ce stade. "

M. le Maire.- " Merci, Monsieur l'adjoint.

Mesdames et Messieurs, le moment des questions est terminé. La séance est donc levée. Bon Noël. Reposez-vous. Il n'y a pas de match avant dimanche ! Merci à vous."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Anne-Sophie THIBAUT

André SANTINI